

ETUDE DU NOTAIRE ETUDE NOTARIALE CORRINE DUPONT & HELENE
DESENFANS
A l'Att. de Madame MATTELAER Charlotte
Rue du Fossé-aux-Loups 38/1
1000 BRUXELLES

Vos Références :
Vente publique [REDACTED] – CM

Chère Madame, cher Maître,

CONCERNE : ACP TURQUIE, sis Drève de Nivelles 170, 1150 Woluwé Saint-Pierre – Lot 35D

En réponse à votre courrier du 17 avril 2024, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés :

§1.

- 1° Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :
A ce jour :
 - Le fonds de roulement de la copropriété s'élève à 26.310,42 €.
 - Le fonds de réserve général de la copropriété s'élève à 126.900,22 €.**Le fonds de roulement sera transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)**

 - 2° Montant des arriérés dus par le cédant :
A ce jour, le cédant présente pas d'arriéré, **en dehors du coût de la présente.**
Il y aura lieu de réactualiser la situation avant la signature de l'acte, les retenir sur le prix de vente par les soins du notaire instrumentant et les reverser sur le compte courant **BE39 0689 3634 9919** de l'association, et ce conformément à l'article 577-11/1.

 - 3° Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :
L'Assemblée Générale du 12 mars 2024 a approuvé un appel au fonds de réserve général de 125.000 € en 4 appels trimestriels. Ces appels ont débuté le trimestre qui a suivi l'Assemblée Générale.

 - 4° Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :
Procédures de recouvrement de dette à l'encontre de 2 copropriétaires en cours pour un montant de 7.131,14 € et 6.716,86 € hors frais de procédure.

 - 5° Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :
Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/TURQUIE-PVAG>

 - 6° Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :
Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/TURQUIE-Compta>
- Il existe un dossier d'intervention ultérieur :
<https://eurofa.box.com/v/ACPTURQUIE-DIU>

Ces liens expireront le 31 mai 2024.

§2

- 1° Néant
- 2° L'Assemblée Générale du 12 mars 2024 a approuvé un appel au fonds de réserve général de 125.000 € en 4 appels trimestriels. Ces appels ont débuté le trimestre qui a suivi l'Assemblée Générale.
- 3° Néant
- 4° Néant

Coût de la présente : 399,30 € TVAC

Ce montant sera facturé à l'association des copropriétaires et répercuté au cédant, en frais privés, dans son décompte de clôture.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de recevoir, Madame Mattelaer, nos sincères salutations.

Pour EUROFA,
HERINCKX Christopher
Gestionnaire de copropriétés

Charlotte Mattelaer

De: EUROFA - Syndic <syndic@eurofa.be>
Envoyé: vendredi 23 août 2024 16:40
À: Charlotte Mattelaer
Objet: RE: Renseignements syndic - x - appartement n°35 et cave n°36, Drève de Nivelles 170 à Woluwe-Saint-Pierre

Bonjour,

Toutes les données restent inchangées à part que le fonds de réserve est passée à 156.024,98 €.

Sincères salutations,

Comptable

**** Dans toute communication, nous vous remercions d'indiquer, en objet, le nom et l'adresse de l'ACP**



+32 (0)2.640.50.03

www.eurofa.be

Rue Gustave Jean-Leclercq 9 - 1160 Auderghem

The contents of this e-mail are intended for the named addressee only. It contains or may be confidential, and which may also be privileged. Unless you are the named or authorized to receive for the addressee you may not copy or use it or disclose it to anyone. If in error, please notify us immediately and then destroy it.

De : Charlotte Mattelaer <charlotte.mattelaer@not-dupont.be>

Envoyé : lundi 19 août 2024 15:26

À : EUROFA - Syndic <syndic@eurofa.be>

Objet : RE: Renseignements syndic - x - appartement n°35 et cave n°36, Drève de Nivelles 170 à Woluwe-Saint-Pierre

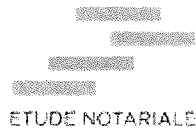
Bonjour,

Puis-je vous demander une actualisation des renseignements fournis?

Je vous remercie d'avance.

Bien cordialement,

Pour les Notaires Corinne Dupont et Hélène Desenfans
Charlotte Mattelaer



service d'ombudsman agréé : www.ombudsnotaire.be
erkende ombudsdienst : www.ombudsnotaris.be

Corinne Dupont & Hélène Desenfans

Notaires associées
Rue du Fossé-aux-Loups 38/1
1000 Bruxelles
T +32 (0)2 217 52 57
F +32 (0)2 217 47 58

L'étude travaille à bureaux fermés les mercredis et vendredis après-midis.

De : EUROFA - Syndic <syndic@eurofa.be>

Envoyé : lundi 6 mai 2024 11:23

À : Charlotte Mattelaer <charlotte.mattelaer@not-dupont.be>

Objet : RE: Renseignements syndic - [redacted] - appartement n°35 et cave n°36, Drève de Nivelles 170 à Woluwe-Saint-Pierre

You don't often get email from syndic@eurofa.be. [Learn why this is important](#)

Madame Mattelaer,

Voici les renseignements que vous souhaitiez obtenir.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Sincères salutations,

Stagiaire

**** Dans toute communication, nous vous remercions d'indiquer, en objet, le nom et l'adresse de l'ACP**



+32 (0)2.640.50.03

www.eurofa.be

Rue Gustave Jean-Leclercq 9 - 1160 Auderghem

The contents of this e-mail are intended for the named addressee only. It contains or may be confidential and/or privileged. Unless you are the named or authorized to receive for the addressee, you may not copy or use it or disclose it to others. If in error, please notify us immediately and then destroy it.

De : Charlotte Mattelaer <charlotte.mattelaer@not-dupont.be>

Envoyé : mercredi 17 avril 2024 16:09

À : Eurofa sa - R. de Bellaing <rmdb@eurofa.be>

Objet : Renseignements syndic - [redacted] - appartement n°35 et cave n°36, Drève de Nivelles 170 à Woluwe-Saint-Pierre

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe une lettre destinée à votre attention.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et d'y donner suite.

Bien cordialement,

Pour les Notaires Corinne Dupont et H  l  ne Desenfans
Charlotte Mattelaer

ETUDE NOTARIALE

service d'ombudsman agr  e www.ombudsman.be
erkende ombudsdienst: www.ombudsman.be

Corinne Dupont & H  l  ne Desenfans

Notaires associ  es
Rue du Foss  -aux-Loups 38/1
1000 Bruxelles
T +32 (0)2 217 52 57
F +32 (0)2 217 47 58

L'  tude travaille    bureaux ferm  s les mercredis et vendredis apr  s-midis.

Charlotte Mattelaer

De: EUROFA - Syndic <syndic@eurofa.be>
Envoyé: mercredi 17 juillet 2024 09:25
À: Charlotte Mattelaer
Objet: RE: Renseignements syndic - appartement n°35 et cave n°36, Drève de Nivelles 170 à Woluwe-Saint-Pierre

Madame,

Lors de la dernière Assemblée Générale, il a été décidé au point n°10 un budget de 125.000 € annuel pour l'exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024. Ce qui revient à ; $(125.000/4) * (18/1000) = 562.50$ €/trimestre

Bien entendu, ce ne sont que des provisions pour charges. Le décompte réel ne se fait qu'une fois par an. Le montant final dépend des différentes charges que la copropriété a du avancer mais surtout de la consommation chauffage & eau individuel de chaque copropriétaire.

Il a aussi été décidé au point n° 31 un budget de 125.000 € annuel pour le fonds de réserve, ce qui revient aussi à 562.50 €/trimestre.

Sincères salutations,

Charlotte Mattelaer
Comptable

*** Dans toute communication, nous vous remercions d'indiquer, en objet, le nom et l'adresse de l'ACP*



+32 (0)2.640.50.03

www.eurofa.be

Rue Gustave Jean-Leclercq 9 - 1160 Auderghem

The contents of this e-mail are intended for the named addressee only. It contains or may be confidential and which may also be privileged. Unless you are the named or authorized to receive for the addressee, you may not copy or use it or disclose it to anyone. If you have received it in error, please notify us immediately and then destroy it.

De : Charlotte Mattelaer <charlotte.mattelaer@not-dupont.be>

Envoyé : lundi 8 juillet 2024 10:03

À : EUROFA - Syndic <syndic@eurofa.be>

Objet : RE: Renseignements syndic - Woluwe-Saint-Pierre

appartement n°35 et cave n°36, Drève de Nivelles 170 à

Madame,
Monsieur,

Je vous reviens dans ce dossier.

Je vous informe que la vente biddit n'a malheureusement suscité aucune vente.

Cependant, une cliente me fait part de son intérêt.

Elle souhaite, avant de proposer une offre, savoir quels sont les charges communes périodiques trimestrielles environ ?

Je vous remercie d'avance.

Bien cordialement,

Pour les Notaires Corinne Dupont et Hélène Desenfans
Charlotte Mattelaer



service d'ombudsman agréé : www.ombudscollege.be
erkende ombudsdienst : www.ombuds.be

Corinne Dupont & Hélène Desenfans

Notaires associées
Rue du Fossé-aux-Loups 38/1
1000 Bruxelles
T +32 (0)2 217 52 57
F +32 (0)2 217 47 58

L'étude travaille à bureaux fermés les mercredis et vendredis après-midis.

De : EUROFA - Syndic <syndic@eurofa.be>

Envoyé : lundi 6 mai 2024 11:23

À : Charlotte Mattelaer <charlotte.mattelaer@not-dupont.be>

Objet : RE: Renseignements syndic - appartement n°35 et cave n°36, Drève de Nivelles 170 à Woluwe-Saint-Pierre

You don't often get email from syndic@eurofa.be. [Learn why this is important](#)

Madame Mattelaer,

Voici les renseignements que vous souhaitez obtenir.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Sincères salutations,

Stagiaire

**** Dans toute communication, nous vous remercions d'indiquer, en objet, le nom et l'adresse de l'ACP**



+32 (0)2.640.50.03

www.eurofa.be

Rue Gustave Jean-Leclercq 9 - 1160 Auderghem

The contents of this e-mail are intended for the named addressee only. If you have received this e-mail in error, please notify us immediately and then delete it.

De : Charlotte Mattelaer <charlotte.mattelaer@not-dupont.be>

Envoyé : mercredi 17 avril 2024 16:09

À : Eurofa sa - R. de Bellaing <rmdb@eurofa.be>

Objet : Renseignements syndic - appartement n°35 et cave n°36, Drève de Nivelles 170 à Woluwe-Saint-Pierre

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe une lettre destinée à votre attention.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et d'y donner suite.

Bien cordialement,

Pour les Notaires Corinne Dupont et Hélène Desenfans
Charlotte Mattelaer

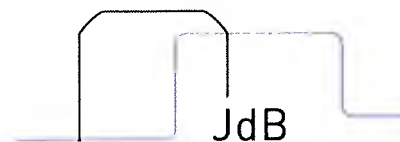
ETUDE NOTARIALE

service d'ombudsman agréé
erkende ombudsdienst / www.ombudsdienst.be

Corinne Dupont & Hélène Desenfans
Notaires associées
Rue du Fossé-aux-Loups 38/1
1000 Bruxelles
T +32 (0)2 217 52 57
F +32 (0)2 217 47 58

L'étude travaille à bureaux fermés les mercredis et vendredis après-midis.

Association des Copropriétaires
Résidence « TURQUIE »
Sise Drève de Nivelles 170
1150 Bruxelles
N° d'enregistrement : BCE 0850.104.238



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19/04/2022

Le 19/04/2022 les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence « TURQUIE » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en la salle Notre Dame du Chant d'Oiseau sise Av des Franciscains 3A à 1150 Bruxelles

Les convocations ont été adressées par le Syndic suivant la lettre du 05/04/2022

La séance est ouverte à 18h19 Monsieur [REDACTED] représente le Bureau JdB SPRL.

La liste des présences et procurations sont déposées sur le bureau et resteront annexées au livre des procès-verbaux. Les 18 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 44 forment 432/1.000èmes de la copropriété.

L'assemblée n'est pas valablement constituée ne réunissant pas le double quorum, à savoir la présence ou représentation de plus de la moitié des propriétaires possédant ensemble au moins la moitié des quotes-parts dans les parties communes (art. 577.6 §5 – 2^{ème} alinéa) et les copropriétaires présents et/ou représentés ne réunissant également pas le quorum de représentation soit plus des trois quarts des quotes-parts dans les parties communes (art 577.6§5 – 3^{ème} alinéa).

Ces constatations étant unanimement reconnues, la séance est aussitôt levée à 18 h 32 .

Le présent procès-verbal de carence tient lieu de convocation à la seconde Assemblée Générale. Pour rappel, l'assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires (art. 577.6 §5 – 4^{ème} alinéa).

CONVOCAATION :

**Cette seconde Assemblée Générale se tiendra au Centre Communautaire du Chant d'Oiseau
situé Av. du Chant d'Oiseau 40, 1150 Bruxelles
Le 10/05/2022
A 18h00**

Avec le même ordre du jour.

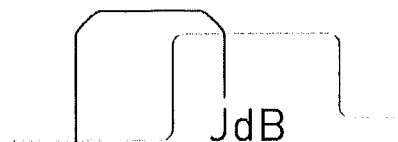
Les copropriétaires dispensent et se substituent au Syndic quant à ses obligations et responsabilités pour toute communication prévue au C.C. art.577-10&4 envers les personnes occupantes disposant d'un droit réel ou personnel. Il est donc recommandé aux propriétaires bailleurs de leur envoyer copie des décisions qui les concernent.

Toute contestation relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art 577-9 §2)

Bruxelles, le 19/04/2022

Le Syndic
Représenté par [REDACTED]

Association des Copropriétaires
Résidence « TURQUIE »
Sise Drève de Nivelles 170
1150 Bruxelles
N° d'enregistrement : BCE 0850.104.238



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10/05/2022

Ce rapport dactylographié reprend, in extenso, le procès-verbal original de l'Assemblée Générale rédigé en séance. Celui-ci est conservé dans le registre des procès-verbaux avec la liste des présences et consultable au siège du Syndic.

Le 10/05/2022 les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence « TURQUIE » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en la salle Notre Dame du Chant d'Oiseau sise Av des Franciscains 3A à 1150 Bruxelles

Les convocations ont été adressées par le Syndic suivant la lettre du 22/04/2022

La séance est ouverte à 18h10, Monsieur [redacted] représente le Bureau JdB SPRL.

Pour rappel : « L'Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2022 n'était pas valablement constituée ne réunissant pas le double quorum, à savoir la présence ou représentation de plus de la moitié des propriétaires possédant ensemble au moins la moitié des quotes-parts dans les parties communes (art 577.6§5 – 2ème alinéa) et les copropriétaires présents et/ou représentés ne réunissant également pas le quorum de représentation soit plus des trois quarts des quotes-parts dans les parties communes (art 577.6§5 – 3ème alinéa).

Il est rappelé que l'Assemblée Générale faisant suite à l'Assemblée Générale de carence peut délibérer valablement quelque soit le nombre de membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires (art 577.6§5 – 4ème alinéa).

La liste des présences et procurations sont déposées sur le bureau et resteront annexées au livre des procès-verbaux. Les 19 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 44 forment 464/1.000èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Ensuite, l'Assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après avoir entendu les rapports de gestion et après délibérations, l'Assemblée prend les décisions suivantes :

1. Constitution du bureau de séance ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, de nommer comme Présidente de séance [redacted]

Arrivée de [redacted] ce qui porte le quorum à 22 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 44 forment 539/1.000 emes de la copropriété.

2. Etat du ou des contentieux en cours ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du syndic et obtenu toutes les explications nécessaires, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, prend acte des informations données par le syndic et entérine les actions entreprises pour mener à bien la(es) procédure(s).

Arrivée de [REDACTED] ce qui porte le quorum à 23 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 44 forment 547/1.000èmes de la copropriété

3. Examen et approbation des comptes arrêtés au 30/06/2020 et au 30/06/2021 ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les documents joints à la convocation et en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, approuve les comptes présentés par le syndic arrêtés à la date du 30/06/2020

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les documents joints à la convocation et en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, approuve les comptes présentés par le syndic arrêtés à la date du 30/06/2021

L'Assemblée Générale demande de transmettre les relevés simples dès réception.

4. Présentation du budget de l'exercice 2021-2022 ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, fixe le budget de l'exercice 2021-2022 à la somme de 90.000€ et d'augmenter celui-ci à 100.000 € pour l'exercice 2022-2023.

Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du budget voté et des clés de répartition prévues au Règlement de Copropriété.

Ce budget vaut également pour les appels provisionnels de l'exercice suivant en l'absence de décision d'une nouvelle assemblée générale.

5. Adaptation éventuelle du fonds de roulement et du fonds de réserve

5.1. Adaptation éventuelle du fonds de roulement :

La situation du fonds de roulement à la dernière clôture des comptes est de 26.310,42 €.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

Conformément aux décisions antérieures, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale décide de maintenir le fonds de roulement à son montant actuel de 26.310,42 €

5.2. Constitution ou augmentation du fonds de réserve :

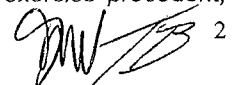
La situation du fonds de réserve à la dernière clôture des comptes est de 74.536,58 €

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide d'augmenter le fonds de réserve existant d'un montant de 12.000 € à financer par 4 appels trimestriels de 3.000,00 € à lancer au 2T2022

Il est rappelé que le fonds de réserve ainsi constitué appartient à la copropriété et ne sera en aucun cas remboursé par le syndic au copropriétaire vendeur en cas de vente d'un ou plusieurs lots. Ce fonds de réserve est destiné à financer des travaux futurs non encore décidés par l'Assemblée Générale.

L'association des copropriétaires doit constituer au plus tard à l'issue d'une période de cinq ans suivant la date de la réception provisoire des parties communes de l'immeuble, un fonds de réserve dont la contribution annuelle ne peut être inférieure à cinq pour cent de la totalité des charges communes ordinaires de l'exercice précédent;

 2

l'association des copropriétaires peut décider à une majorité des quatre cinquièmes de ne pas constituer ce fonds de réserve obligatoire.

Arrivée d[redacted] e qui porte le quorum à 24 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 44 forment 570/1.000èmes de la copropriété

6. Décharges à donner

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

- 6.1. L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, donne décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour leur mission de contrôle du syndic depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.
- 6.2. L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, donne décharge au Commissaire aux Comptes pour sa mission de contrôle de la tenue de la comptabilité de l'immeuble par le syndic depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.
- 6.3. L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à la majorité requise, donne décharge au syndic pour sa gestion depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.

553 / 1000 quotités pour,
25 / 1000 quotités contre, [redacted]

7. Nominations statutaires et mandats

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

7.1. Conseil de Copropriété

Après avoir fait appel aux candidatures et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, désigne son Conseil de Copropriété, lequel se composera de la manière suivante :

- Assesseur 1 [redacted]
- Assesseur 2 : [redacted]
- Assesseur 3 [redacted]

7.2. Commissaire(s) aux comptes

Après avoir fait appel aux candidatures et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, désigne le Commissaire aux comptes en nommant à cette fonction : [redacted]

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux comptes qui fera part de ses remarques au syndic et au Conseil de Copropriété u moins 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport.

7.3. Décision à prendre quant à la reconduction du mandat de Syndic.

En l'absence de préavis et à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés le contrat de syndic du Bureau JdB srl, **est reconduit** pour la même durée et aux mêmes conditions jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire. Toutes ses prestations seront exécutées conformément à la loi et au code de déontologie.

Dans la pratique de ses métiers de gestion immobilière et de courtage, le syndic rappelle qu'il est appelé à collecter des données privées à caractère personnel. Ces données lui sont fournies soit sur base légale soit sur base volontaire. Les copropriétaires reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les conditions énoncées dans la Politique de Confidentialité des Données du Bureau JdB srl ainsi que les objectifs et méthodes de collecte et traitement des données qu'elle nécessite conformément aux dispositions reprises sur son site internet www.bureau-jdb.be

8. Travaux, contrats et entretiens à prévoir et financement



Majorité nécessaire : Majorité des 2/3 des voix (C.C. Article 577-7 §1 b) « pour tous travaux affectant les parties communes, à l'exception des travaux imposés par la loi et des travaux conservatoires et d'administration provisoire, qui peuvent être décidés à la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés, sans préjudice de l'article 577-8, § 4 ».

8.1. Décision à prendre quant au remplacement de l'ascensoriste (voir offre de X-élévation – cfr annexe 2)

Ce point n'a plus lieu d'être le changement d'ascensoriste ayant eu lieu entre temps suite au report COVID

8.1.1. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés

L'assemblée Générale, prend acte que les frais seront répartis dans les charges courantes

8.2. Décision à prendre quant à la rénovation de la façade et des terrasses

L'Assemblée Générale, après étude de tous les documents et des offres reçues, s'estimant suffisamment informée et après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide reporter ce point à l'assemblée générale suivante et faire réaliser une purge de la façade entre temps.

8.2.1. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Ce point n'a pas lieu d'être.

8.3. Information à donner quant à la mise en place d'une cogénération

8.3.1. Décision à prendre quant à l'acceptation du principe la cogénération

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés)

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale décide d'accepter cette proposition.

8.3.2. Décision à prendre quant à donner mandat à l'assemblée de la chaufferie en vue de la désignation du prestataire.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés)

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale décide d'accepter cette proposition.

9. Décision à prendre quant à remplacer la concierge par une société de nettoyage externe.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés)

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale décide de refuser cette proposition.

29/1000 quotités abstention Mme De Neuville

10. Suite aux dispositions de la loi du 2 juin 2010, décision à prendre afin de déterminer une quinzaine pour la période durant laquelle se tiendront les prochaines Assemblées Générales Ordinaires.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés)

Ce point n'a plus lieu d'être.

11. Mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)



Suite aux nouvelles dispositions légales de la loi du 18 juin 2018, décision à prendre afin de mandater un consultant, un juriste ou un notaire pour effectuer la mise à jour du ROI conformément aux dispositions du C.C. Article 577-10, §2.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des présents et représentés)

L'Assemblée Générale, après étude de tous les documents et des offres reçues, s'estimant suffisamment informée et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, décide de surseoir au vote de cette résolution.

12. Points inscrits à l'ordre du jour à la demande d'un copropriétaire.

12.1. A la demande de Mme Springael, décision à prendre quant à la remise en état des façades et ciels de terrasse de l'immeuble.

Ce point n'a plus lieu d'être car il a été discuté au point 8.2

12.2. A la demande de [REDACTED] décision à prendre quant aux problèmes d'humidité dans la façade nord.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du syndic et obtenu toutes les explications nécessaires, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, prend acte des informations données par le syndic et décide de demander des devis distincts pour la prochaine assemblée générale, pour l'isolation de la toiture, de la façade nord et des façades latérales.

12.3. A la demande de [REDACTED] décision à prendre quant à l'état général et l'entretien du bâtiment, les travaux importants à prévoir (tuyauteries, façades, humidité, fondations, balustrade, les terrasses, ...).

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du syndic et obtenu toutes les explications nécessaires, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, prend acte des informations données par le syndic et décide de demander des devis pour la prochaine assemblée générale.

12.4. A la demande de [REDACTED] décision à prendre quant à la réparation des plafonds des terrasses de quelques appartements visibles à l'entrée du bâtiment.

Ce point n'a plus lieu d'être car il a été discuté au point 8.2

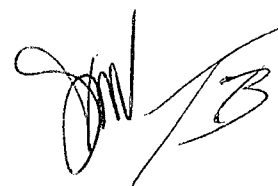
12.5. A la demande de [REDACTED], savoir ce qui est prévu concernant la réparation, le changement et le renforcement des balustrades (renouvellement avec même hauteur et même aspect).

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du syndic et obtenu toutes les explications nécessaires, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, prend acte des informations données par le syndic et décide de surseoir au vote de cette résolution.

L'ordre du jour étant épuisé, la lecture du présent procès-verbal ayant été réalisée en cours de séance, le syndic invite les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires à le signer.

La séance est levée à 20 h24



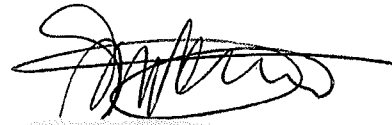
Il est rappelé que toute personne ayant reçu ce procès-verbal en application du C.C. Article 577-6 §12 est tenue d'informer le titulaire d'un droit réel ou personnel sur le lot par envoi recommandé à la poste dans les trente jours suivant la date de réception du procès-verbal.

Toute demande d'annuler ou de réformer une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'assemblée générale ne peut être demandée par un copropriétaire au juge que si elle lui cause un préjudice personnel. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois, à compter de la date à laquelle l'assemblée a eu lieu (C.C. Article 577-9, §2)

Bruxelles, le 10/05/2022

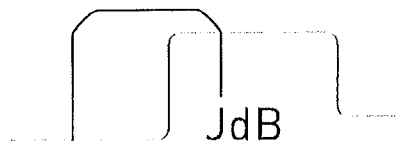


Gestionnaire



Administrateur/Administrateur Délégué

Association des Copropriétaires
Résidence « TURQUIE »
Sise Drève de Nivelles 170
A 1150 Bruxelles
N° d'enregistrement : BCE 0850.104.238



**PROCES-VERBAL DACTYLOGRAPHIE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
27/03/2023**

Ce rapport dactylographié reprend, in extenso, le procès-verbal original de l'Assemblée Générale rédigé en séance. Celui-ci est conservé dans le registre des procès-verbaux avec la liste des présences et consultable au siège du Syndic.

Le 27/03/2023 les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence «TURQUIE » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en la salle de réunion du Bureau JdB sise Av d'Italie 32 à 1050 Bruxelles

Les convocations ont été adressées par le Syndic suivant la lettre du 06/03/2023

La séance est ouverte à 18h18 Monsieur [redacted] représente le Bureau JdB SRL

La liste des présences et procurations sont déposées sur le bureau et resteront annexées au livre des procès-verbaux. Les 19 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 43 forment 488/1.000èmes de la copropriété.

Pour rappel : « L'Assemblée Générale Ordinaire du 29/11/2023 n'était pas valablement constituée ne réunissant pas le double quorum, à savoir la présence ou représentation de plus de la moitié des propriétaires possédant ensemble au moins la moitié des quotes-parts dans les parties communes (art 3.87 §5 – 1er alinéa) et les copropriétaires présents et/ou représentés ne réunissant également pas le quorum de représentation soit plus des trois quarts des quotes-parts dans les parties communes (art 3.87 §5 – 2ème alinéa).

Il est rappelé que l'Assemblée Générale faisant suite à l'Assemblée Générale de carence peut délibérer valablement quelque soit le nombre de membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires (art 3.87 §5 – 3ème alinéa).

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 3,87, 3,88, 3,90, 3,91) et aux stipulations de l'acte de base.

Ensuite, l'Assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après avoir entendu les rapports de gestion et après délibérations, l'Assemblée prend les décisions suivantes :

1. Constitution du bureau de séance ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, de nommer comme Présidente de séance [redacted]

2. Etat du ou des contentieux en cours ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du syndic et obtenu toutes les explications nécessaires, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, prend acte des informations données par le syndic et entérine les actions entreprises pour mener à bien la(es) procédure(s).

3. Examen et approbation des comptes arrêtés au 30/06/2022;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les documents joints à la convocation et en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, approuve les comptes présentés par le syndic arrêtés à la date du 30/06/2022

4. **Présentation du budget de l'exercice 2022-2023 ;**

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, fixe le budget de l'exercice à la somme de 132.500,00 €

Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du budget voté et des clés de répartition prévues au Règlement de Copropriété.

Ce budget vaut également pour les appels provisionnels de l'exercice suivant en l'absence de décision d'une nouvelle assemblée générale.

5. **Adaptation éventuelle du fonds de roulement et du fonds de réserve**

5.1. **Adaptation éventuelle du fonds de roulement :**

La situation du fonds de roulement à la dernière clôture des comptes est de 26.310,42 €

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

Conformément aux décisions antérieures, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale décide de maintenir le fonds de roulement à son montant actuel de 26.310,42 €

Arrivée de Mme Schroeder ce qui porte le double quorum à 20/44 et 521/1.000 copropriétaires présents et/ou valablement représentés

5.2. **Constitution ou augmentation du fonds de réserve :**

La situation du fonds de réserve à la dernière clôture des comptes est de 96.873,06 €

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide d'augmenter le fonds de réserve existant d'un montant de 12.000,00 € à financer par 4 appels trimestriels de 3.000,00 € à lancer au 2T2023.

Il est rappelé que le fonds de réserve ainsi constitué appartient à la copropriété et ne sera en aucun cas remboursé par le syndic au copropriétaire vendeur en cas de vente d'un ou plusieurs lots. Ce fonds de réserve est destiné à financer des travaux futurs non encore décidés par l'Assemblée Générale.

L'association des copropriétaires doit constituer au plus tard à l'issue d'une période de cinq ans suivant la date de la réception provisoire des parties communes de l'immeuble, un fonds de réserve dont la contribution annuelle ne peut être inférieure à cinq pour cent de la totalité des charges communes ordinaires de l'exercice précédent; l'association des copropriétaires peut décider à une majorité des quatre cinquièmes de ne pas constituer ce fonds de réserve obligatoire.

6. **Décharges à donner**

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

6.1. L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, donne décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour leur mission de contrôle du syndic depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.



2

- 6.2. L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, donne décharge** au Commissaire aux Comptes pour sa mission de contrôle de la tenue de la comptabilité de l'immeuble par le syndic depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.
- 6.3. L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, donne décharge** au syndic pour sa gestion depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.

7. Nominations statutaires et mandats

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

7.1. Conseil de Copropriété

Après avoir fait appel aux candidatures et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, désigne son Conseil de Copropriété, lequel se composera de la manière suivante :

- Assesseur 1 : [REDACTED]
- Assesseur 2 : [REDACTED]
- Assesseur 3 : [REDACTED]

Arrivée de M Diabate ce qui porte le double quorum à 21/44 et 539/1.000 copropriétaires présents et/ou valablement représentés

7.2. Commissaire(s) aux comptes

Après avoir fait appel aux candidatures et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, désigne les Commissaires aux comptes en nommant à cette fonction : [REDACTED]

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par les Commissaires aux comptes qui fera part de ses/leurs remarques au syndic et au Conseil de Copropriété au moins 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle ils feront rapport.

7.3. Décision à prendre quant à la reconduction du mandat de Syndic.

En l'absence de préavis et **à la majorité requise** le contrat de syndic du Bureau JdB SRL. **est reconduit** jusqu'au 30/06/2023 et aux mêmes conditions. Toutes ses prestations seront exécutées conformément à la loi et au code de déontologie. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée le 03/05/2023 en due de faire un choix sur un éventuel changement de syndic.

461 / 969 quotités pour,
47 / 969 quotités contre,
31 / 1.000 quotités abstention

Dans la pratique de ses métiers de gestion immobilière et de courtage, le syndic rappelle qu'il est appelé à collecter des données privées à caractère personnel. Ces données lui sont fournies soit sur base légale soit sur base volontaire. Les copropriétaires reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les conditions énoncées dans la Politique de Confidentialité des Données du Bureau JdB ainsi que les objectifs et méthodes de collecte et traitement des données qu'elle nécessite conformément aux dispositions reprises sur son site internet www.bureau-jdb.be

8. Travaux, contrats et entretiens à prévoir et financement

8.1. Information à donner quant à l'évolution de l'étude de stabilité des terrasses des autres immeubles dans le parc

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du syndic et obtenu toutes les explications nécessaires, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, prend acte des informations données par le syndic

8.2. Suite aux dispositions de la loi du 18 juin 2018, décision à prendre quant à désigner un expert technique en vue de réaliser un audit technique du bâtiment.



Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale accepte, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, décide de sursoir au vote de ce point.

8.2.1. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Ce point n'a pas lieu d'être

8.3. Décision à prendre quant à désigner un architecte pour réaliser une pré étude pour l'isolation de la toiture de l'immeuble

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale accepte, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, décide de sursoir au vote de ce point.

8.3.1. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Ce point n'a pas lieu d'être

8.4. Décision à prendre quant à désigner un architecte pour réaliser une pré étude pour l'isolation des façades de l'immeuble

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale accepte, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, décide de sursoir au vote de ce point.

8.4.1. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Ce point n'a pas lieu d'être

9. Suite aux dispositions de la loi du 2 juin 2010, décision à prendre afin de déterminer une quinzaine pour la période durant laquelle se tiendront les prochaines Assemblées Générales Ordinaires.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés)

Après en avoir débattu, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, l'Assemblée Générale décide sursoir au vote de ce point.

10. Information à donner sur les contrats actifs dans la copropriété.

Le Syndic communique à l'Assemblée Générale la liste des contrats liant l'Association des Copropriétaires, la nature des contrats et le nom des prestataires pour ces contrats :

Eau : VIVAQUA
Electricité : ENGIE
Entretien ascenseurs : ATM LIFTEN – X-ELVATION
Téléphonie ascenseurs : PROXIMUS
Contrôles légaux ascenseurs : SOCOTEC
Chauffage : SYNDIC DE BUEGER
Assurance immeuble : VIVIUM
Courtier d'assurance : JOEL DE BARQUIN



Répartiteurs : ISTA
Entretien extracteurs :
Entretien des égouts : ALFA SERVICES
Secrétariat social : ACERTA
Médecine du travail : MENSURA
Assurance travail : ALLIANZ
Conciergerie : MME COEHLO
Syndic : BUREAU JDB

Le Syndic rappelle que l'ensemble de ces contrats est consultable par les copropriétaires dans ses bureaux moyennant la prise de rendez-vous préalable et que tout copropriétaire peut en recevoir une copie sur simple demande. L'Assemblée Générale prend acte des contrats existants et des informations relatives aux modalités de consultation.

11. Décision à prendre quant à donner mandat au syndic, en concertation avec le Conseil de Copropriété, pour souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent existant dans la copropriété.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Après en avoir débattu, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, l'Assemblée Générale décide **d'accepter cette proposition**.

12. Mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Suite aux nouvelles dispositions légales de la loi du 18 juin 2018, décision à prendre afin de mandater un consultant, un juriste ou un notaire pour effectuer la mise à jour du ROI conformément aux dispositions du C.C. Article 3,93 §3.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des présents et représentés)

L'Assemblée Générale, après étude de tous les documents et des offres reçues, s'estimant suffisamment informée et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés** décide **de surseoir au vote de cette proposition**

1. Décision à prendre quant à autorisé au maximum 1 véhicule par logement en même temps sur l'esplanade des parkings

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Après en avoir débattu, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, l'Assemblée Générale décide **d'accepter cette proposition**.

2. Décision à prendre quant à interdire le stationnement de trottinettes sur l'esplanade des parkings

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Après en avoir débattu, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, l'Assemblée Générale décide **sursoir au vote de cette proposition**.

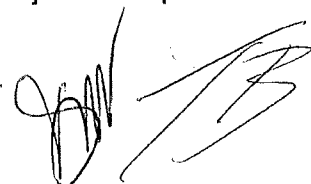
13. Décision à prendre quant à fixer la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés)

Après en avoir débattu, **à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés**, l'Assemblée Générale décide **d'accepter cette proposition**.

14. Points inscrits à l'ordre du jour à la demande d'un copropriétaire. (Reprendre les demandes écrites et arrivées dans les délais, soit au minimum trois semaines avant le premier jour de la quinzaine de la tenue de l'assemblée générale).

Aucun demande n'a été formulée dans les délais, ce point n'a plus lieu d'être.

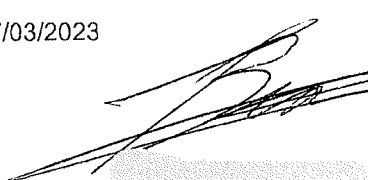


L'ordre du jour étant épuisé, la lecture du présent procès-verbal ayant été réalisée en cours de séance, le syndic invite les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires à le signer.
La séance est levée à 20h03

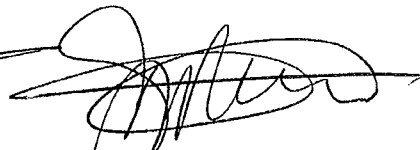
Il est rappelé que toute personne ayant reçu ce procès-verbal en application du C.C. Article 3,87 §12 est tenue d'informer le titulaire d'un droit réel ou personnel sur le lot par envoi recommandé à la poste dans les trente jours suivant la date de réception du procès-verbal.

Toute demande d'annuler ou de réformer une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'assemblée générale ne peut être demandée par un copropriétaire au juge que si elle lui cause un préjudice personnel. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois, à compter de la date à laquelle l'assemblée a eu lieu (C.C. Article 3,92 §3)

Bruxelles, le 27/03/2023



Gestor



Administrateur/Administrateur Délégué

Association des Copropriétaires
Résidence « TURQUIE »
Sise Drève de Nivelles 170
A 1150 Bruxelles
N° d'enregistrement : BCE 0850.104.238



**PROCES-VERBAL DACTYLOGRAPHIE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 03/05/2023**

Ce rapport dactylographié reprend, in extenso, le procès-verbal original de l'Assemblée Générale rédigé en séance. Celui-ci est conservé dans le registre des procès-verbaux avec la liste des présences et consultable au siège du Syndic.

Le 03/05/2023 les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence «TURQUIE » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en la salle de réunion Notre Dame du Chant d'Oiseau sise Av des Franciscain 3A – 1150 Bruxelles

Les convocations ont été adressées par le syndic suivant lettre du 26/04/2023

La séance est ouverte à 18h09 **Monsieur** [redacted] représente le Bureau JdB SRL.

La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

Les 26copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 44 forment 669/1.000 èmes de la copropriété. L'Assemblée Générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 3,87, 3,88, 3,90, 3,91) et aux stipulations de l'acte de base.

Ensuite, l'Assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après avoir entendu les rapports de gestion et après délibérations, l'Assemblée prend les décisions suivantes :

1. Constitution du bureau de séance ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, de nommer comme Présidente de séance [redacted]

2. Nominations statutaires et mandats

2.1. Décision à prendre quant à la reconduction du mandat de Syndic.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

Après avoir fait appel aux candidatures et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, met fin au mandat du Bureau JdB et désigne comme syndic EUROFA à dater du 01/07/2023, et mandate Mme Blomart, Mme Janss et Mme Finfe pour signer le contrat avec le nouveau syndic.

Suite au changement de syndic, l'assemblée générale, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de sursoir à l'ensemble des points suivants.

640 / 640 quotités pour,
29 / 1.000 quotités abstention [redacted]

3. Travaux, contrats et entretiens à prévoir et financement

3.1. Suite aux dispositions de la loi du 18 juin 2018, décision à prendre quant à désigner un expert technique en vue de réaliser un audit technique du bâtiment.

Ce point est sursoit

3.1.1. Décision à prendre quant au financement des travaux

Ce point est sursoit

3.2. Décision à prendre quant à désigner un architecte pour réaliser une pré étude pour l'isolation de la toiture de l'immeuble

Ce point est sursoit

3.2.1. Décision à prendre quant au financement des travaux

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Ce point est sursoit

3.3. Décision à prendre quant à quant à désigner un architecte pour réaliser une pré étude pour l'isolation des façades de l'immeuble

Ce point est sursoit

3.3.1. Décision à prendre quant au financement des travaux

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

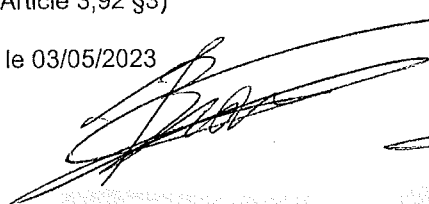
Ce point est sursoit

L'ordre du jour étant épuisé, la lecture du présent procès-verbal ayant été réalisée en cours de séance, le syndic invite les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires à le signer.
La séance est levée à 18 h 58

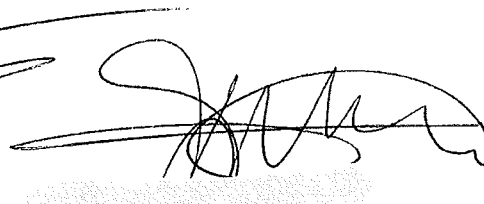
Il est rappelé que toute personne ayant reçu ce procès-verbal en application du C.C. Article 3,87 §12 est tenue d'informer le titulaire d'un droit réel ou personnel sur le lot par envoi recommandé à la poste dans les trente jours suivant la date de réception du procès-verbal.

Toute demande d'annuler ou de réformer une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'assemblée générale ne peut être demandée par un copropriétaire au juge que si elle lui cause un préjudice personnel. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois, à compter de la date à laquelle l'assemblée a eu lieu (C.C. Article 3,92 §3)

Bruxelles, le 03/05/2023



Gestionnaire



Administrateur/Administrateur Délégué

Suivent les signatures des copropriétaires encore présents à la fin de l'Assemblée ou leurs mandataires :

ACP TURQUIE

Drève de Nivelles 170
1150 Woluwe-Saint-Pierre

BCE : 0850.104.238 (A170)

N° compte courant : BE39 0689 3634 9919

N° compte épargne : BE74 0882 8941 0407

<https://eurofa.box.com/v/Turquie-Public>



1/9

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2024

Le 12 mars 2024 à 18:00, les copropriétaires de la copropriété sise, TURQUIE à WOLUWE-SAINTE-PIERRE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation adressée, par le syndic, à tous les copropriétaires, et qui s'est tenue à : Centre Communautaire du Chant d'Oiseau - Salle Rossignol
40 Avenue du Chant d'Oiseau
1150 Woluwe St Pierre.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Elle restera annexée dans le registre des procès-verbaux.

Le Syndic remercie les propriétaires présents et signale que le double quorum est atteint avec 26 copropriétaires présents ou représentés sur 44, totalisant 665 quotités sur 1000. L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour.

Liste des copropriétaires présents ou représentés

(2-)

Sont arrivés au cours de l'assemblée

Sont partis au cours de l'assemblée

Liste des absents

Point n° 1 : Nomination d'un(e) président(e) de séance

Il est proposé à l'Assemblée de nommer Janss comme président(e) de séance.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants	Oui	Non	Abstentions
	665	665	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 2 : Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Il est proposé à l'Assemblée de nommer le Syndic Eurofa comme secrétaire de séance.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants	Oui	Non	Abstentions
	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 11 : Ascenseur : Informations et décisions

La société LIFT EXPERTISE fait présentation de son étude et répond aux questions des copropriétaires.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la proposition numéro 2 de l'étude de LIFT EXPERTISE, à savoir la mise en conformité - l'armoire de commande - les opérateurs et de confier la réalisation de ces travaux à la société BR ELECTRIMEK pour un montant de 35.830,12 € TVAC.

Il est proposé à l'Assemblée de donner mandat au Syndic EUROFA pour résilier le contrat de maintenance avec l'ascensoriste ATM et souscrire un nouveau contrat d'entretien avec l'ascensoriste BR ELECTRIEMEK en coordination avec la société LIFT EXPERTISE.

Il est proposé à l'Assemblée de confier à la société LIFT EXPERTISE le suivi de ce chantier jusqu'à réception pour un montant de 1.815 € TVAC.

Budget total de 40.000€ TVAC

Ces frais seront imputés au FDRS.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 3 : Approbation (simple) des comptes du 01/07/2022 au 30/06/2023 et du bilan arrêté au 30/06/2023

Le commissaire aux comptes fait état de son rapport pour l'exercice 2022-2023.

Suivant les recommandations du commissaire aux comptes, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de charges et le bilan en leur forme, teneur, imputation et répartition.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	684	66	0

Ont voté contre :

Point n° 4 : Décharge entière et définitive au commissaire aux comptes

Il est proposé à l'Assemblée de donner décharge entière et définitive au commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 5 : Election du commissaire aux comptes

Il est proposé à l'Assemblée de reconduire [REDACTED] et Mr [REDACTED] comme commissaire aux comptes de la copropriété pour la vérification des comptes relatifs à l'exercice 2023/2024.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 6 : Décharge entière et définitive au conseil de copropriété

Le conseil de copropriété fait rapport de sa mission.

Il est proposé à l'Assemblée de donner décharge entière et définitive au conseil de copropriété.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 7 : Election du conseil de copropriété

Les personnes ci-dessous se présentent en qualité de membres du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine AGO :

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants	Oui	Non	Abstentions
	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 7.1 : Mme Janss

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants	Oui	Non	Abstentions
	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 7.2 : Mme Hartman

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants	Oui	Non	Abstentions
	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 8 : Décharge entière et définitive au Syndic

Il est proposé à l'Assemblée de donner décharge entière et définitive au Syndic JdB pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30-06-2023

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE

Quotités	Votants	Oui	Non	Abstentions
	750	489	261	0

Ont voté contre

Point n° 9 : Election / Nomination / Reconduction du Syndic et signature de l'avenant à la convention

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler le mandat de Syndic de la société EUROFA, représentée par Mr Roland Moreau de Bellaing (IPI 103396) ou Mme Laurence Ohmann (IPI 512660), jusqu'à la prochaine AGO.

Il est proposé de mandater le conseil de copropriété pour la signature de l'avenant

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants	Oui	Non	Abstentions
	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 10 : Examen et vote du budget (trimestre) pour l'exercice du 01-07-2023 au 30-06-2024

Le Syndic présente le montant des charges pour l'exercice 2022-2023 et le budget proposé pour l'exercice 2023-2024. Après discussions, il est proposé à l'Assemblée d'appeler 125.000 € en charges courantes.

Le budget sera appelé par trimestre, en début de chaque trimestre.

Le montant total de l'appel doit être payé sur le compte courant de la copropriété avant la fin du mois de l'appel.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 12 : Projet de réfection et d'isolation des façades : Informations et décisions

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la phase d'étude de l'atelier d'architectes Medori pour un montant de 2.000 € HTVA par ACP en cas d'accord des ACP Grèce et Espagne, pour une étude commune.
Le syndic Eurofa sera mandaté afin de demander aux syndicats respectif l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des 2 ACP voisines.

L'assemblée alimentera son fonds de réserve en prévision des travaux évalué à ce jour à 950.000 €

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est REFUSEE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	0	750	0

Ont voté contre

Point n° 13 : Projet de réfection et d'isolation de la toiture : Informations et décisions

Il est proposé à l'Assemblée de confier au bureau ALGOTRA, représenté par M. [redacted] une mission d'établissement d'un cahier des charges et une mission d'appel d'offres, pour un budget de 4.000 €.

Ces frais seront imputés en fonds de réserve.

Le syndic eurofa demandera aux syndicats de l'ACP Espagne et Grèce si un étude commune les intéresse.

L'Assemblée provisionnera son fonds de réserve en prévision des travaux estimé à 90.000 €

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 14 : Conformité électrique : Informations et décisions

Le syndic informe que le rapport de conformité électrique établi sous l'ancienne gestion, fait état de plusieurs infractions et d'une non-conformité des installations.

Il est proposé à l'assemblée de mandater le conseil de copropriété pour la validation d'une offre de mise en conformité électrique pour un budget maximum de 10.000 € HTVA

Le syndic Eurofa devra présenter au conseil de copropriété un minimum de 2 devis à cet effet.

Le montant de la mise en conformité sera imputé au fonds de réserve

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 15 : Inventaire amiante : Informations et décisions

Le syndic informe l'ACP de la présence d'un inventaire amiante réalisé en 2019 par l'ancien gestionnaire de l'ACP.
Il s'agit d'un inventaire incomplet, les caves privatives dans les quels passent les calorifuges ne faisant pas partie de cet inventaire.

Le rapport faisait état en 2019 de la présence d'amiante friable en mauvais état au sous-sol, toute intervention sur ce matériau nécessitant de faire appel à une entreprise agréée.

Il est proposé à l'assemblée d'alimenter son fonds de réserve en conséquence.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	750	750	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 16 : Prévention incendie : Informations et décisions

Le syndic rappelle qu'avec l'arrêté royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention des incendies sur les lieux de travail, chaque employeur est tenu d'établir une analyse des risques d'incendie.

L'ACP ne disposant d'aucune analyse en la matière, il est proposé à l'assemblée d'approuver un budget de 1.000 € pour la réalisation de celle-ci.

Ce montant sera imputé en charge courante.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 17 : Mise en conformité statuts Parc Europe – Chaufferie Europe II - ACP Turquie : Informations et décisions

Il est proposé à l'assemblée d'établir des statuts conformes au nouveau Code Civil, en commun avec les ACP du Parc Europe, pour un budget de maximum 7.500 € par ACP, imputé au fond de réserve.

Pour avancer dans cette voie, l'assemblée mandate l'avocat Me Carnoy et le notaire Me Erneux.

L'assemblée donne mandat à Eurofa pour la gestion de cette mise en conformité et pour le choix du géomètre expert.

L'assemblée mandate le conseil de copropriété pour l'approbation de la version qui sera présentée en assemblée générale pour validation.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 18 : Chaufferie: Informations et décisions

En attente de la mise en conformité des statuts de l'ACP et du Parc Europe, il est proposé à l'assemblée de mandater le conseil de copropriété pour représenter l'ACP Turquie au réunion chaufferie et parc Europe.

Le conseil aura mandat pour l'approbation de travaux en cours d'exercice, pour un budget maximum de 20.000 € pour la chaufferie et de 10.000 € pour le Parc Europe.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 19 : Permis d'environnement : Informations et décisions

Le syndic informe que l'ACP n'est pas en ordre de permis d'environnement.

Il est proposé à l'assemblée de reporter ce point à la prochaine assemblée et de mandater le syndic Eurofa pour obtenir entre temps l'accord des ACP Grèce et Espagne en vue d'une mise en conformité commune en marge de la mise en conformité des statuts.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 20 : Concierge et conciergerie : Informations et décisions

Le syndic informe l'ACP d'un problème au niveau du salaire de la concierge et d'une correction à venir sur l'année 2022 et 2023, donnant lieu à une correction en faveur de l'ACP d'un montant d'environ 3.500 €

Il est proposé à l'assemblée de mandater le syndic eurofa pour convenir d'un plan de remboursement avec la concierge de manière à récupérer le trop perçu avant la fin de l'année 2024 en favorisant une solution direct avec ACERTA.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 21 : Assurances : Informations et décisions

Il est proposé à l'Assemblée de donner mandat au conseil de copropriété pour approuver le changement d'assurances de l'ACP. Le montant des nouvelles primes ne pourra être supérieur aux coûts actuels et les couvertures devront être au minimum équivalentes à la police actuelle.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 22 : Indemnité de relance - ROI : Informations et décisions

Il est proposé à l'Assemblée d'inscrire dans le ROI le point suivant concernant les indemnité administrative de relance aux copropriétaires.

Indemnité administrative de première relance aux copropriétaires (à charge du copropriétaires concerné) - 15,00€ HTVA

Indemnité administrative de deuxième relance aux copropriétaires (à charge du copropriétaire concerné) - 50,00€ HTVA

Indemnité administrative de troisième relance aux copropriétaires (à charge du copropriétaire concerné) : lettre d'huissier - 80,00€ HTVA + Frais d'huissier

Ouverture d'un dossier contentieux chez l'avocat (à charge du copropriétaire concerné) - 200,00€ HTVA

La lettre d'huissier et/ou d'avocat sera adressée au copropriétaire concerné.

Les frais d'indemnité de relance seront facturés à la copropriété et refacturés ensuite par la copropriété, au copropriétaire concerné.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 23 : Local poubelles – Gestion des déchets : Informations et décisions

Le syndic rappelle les règles de tri des déchets en région bruxelloise et demande à l'ensemble des propriétaires bailleur de rappeler celle-ci à leurs locataires.

Il est proposé à l'assemblée de faire un rappel des règles du tri des poubelles à l'ensemble des occupants.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITE

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 24 : Fibre optique : Information et décisions

Il est proposé à l'assemblée générale que les raccordements à la fibre optique devront se faire dans un respect des parties communes conformément au plan d'implantation proposé à proximus après consultation sur place avec le conseil de copropriété.

Toutes dégradations aux parties communes, donnera lieu à une remise en état au frais du propriétaire.

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 25 : Placement de borne de recharge électrique : Informations

Le syndic informe l'Assemblée des prescriptions techniques spécifiques pour le raccordement des points de recharge pour véhicule électrique connectés au réseau de distribution transmis par SIBELGA. SIB23 CCLB 120
Conformément à cette circulaire, aucune installation sur les compteurs privatifs n'est autorisée.
Cette documentation est disponible sur la plateforme public des copropriétaires.

Chaque propriétaire est invité à suivre les prescriptions de SIBELGA et à formuler une éventuelle demande de placement d'installation commune auprès du Syndic dans le cadre d'une autre Assemblée Générale.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 26 : Mandat au conseil de copropriété pour approuver des travaux en cours d'exercice : Informations et décisions

Il est proposé à l'assemblée de donner mandat au conseil de copropriété pour l'approbation de travaux en cours d'exercice pour une enveloppe globale de 7.500 € HTVA
Ces montants seront imputés en charge courante.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 27 : Fermeture gaine technique garage Information et décisions (Demande de)

Il est proposée à l'Assemblée d'approuver l'offre de Ken-do-IT pour la fermeture de la gaine technique dans le garage d' pour un montant de 500 € TVAC.
Ce montant sera imputé en charge courante.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 28 : Mise en peinture du sol des caves communes : Information et décisions (Demande de)

Il est proposé à l'Assemblée d'abandonner ce point

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

	Votants	Oui	Non	Abstentions
Quotités	721	721	0	0

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 29 : Accès Parc Europe – Panneaux propriété privée : Informations et décisions (Demande de)

Le syndic explique que la pose de panneaux doit être approuvé par la réunion du parc Europe.
Il est proposé à l'assemblée de mandater le syndic Eurofa, pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Parc Europe.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Quotités	Votants 721	Oui 721	Non 0	Abstentions 0
----------	----------------	------------	----------	------------------

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 30 : Réfection cage escalier 1er étage – Informations et décisions (Demande de Mme Reniers)

Il est proposé à l'assemblée d'abandonner ce point et d'aborder cette réparation avec l'enveloppe alloué au conseil

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants 721	Oui 721	Non 0	Abstentions 0
----------	----------------	------------	----------	------------------

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 31 : Examen et vote pour les appels de fonds de réserve

Le fonds de réserve était de 115.296,67 € au 12-03-2024

Il est proposé à l'Assemblée d'appeler 125.000 € en 4 appels trimestriels.

Ces appels commenceront le trimestre qui suit l'Assemblée Générale.

Le montant appelé devra être payé sur le compte d'épargne de la copropriété avant la fin du mois de l'appel.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE

Quotités	Votants 721	Oui 594	Non 102	Abstentions 25
----------	----------------	------------	------------	-------------------

Ont voté contre :

Se sont abstenus : !

Point n° 32 : Examen et vote pour le fonds de roulement permanent

Le Syndic informe l'Assemblée que ce montant est suffisant.

Il est proposé à l'Assemblée de ne pas augmenter le fonds de roulement permanent.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants 721	Oui 721	Non 0	Abstentions 0
----------	----------------	------------	----------	------------------

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 33 : Fournisseurs habituels de la copropriété - Mandat au conseil de copropriété pour la validation des fournisseurs : Informations et décisions

Il est proposé à l'Assemblée de mandater le conseil de copropriété pour valider la liste des fournisseurs habituels de la copropriété.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITE

Quotités	Votants 721	Oui 721	Non 0	Abstentions 0
----------	----------------	------------	----------	------------------

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, la séance est levée à 21 heures 45 minutes

Président(e) de séance :

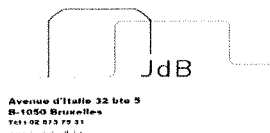
Secrétaire de séance :

EUROFA
Syndic de Gestion - Conseil
Rue Galvani 10 - 1050 Brussels (Auderghem)
www.eurofa.be - info@eurofa.be

~~Handwritten notes and diagrams, heavily obscured by grey scribbles. Visible fragments include:~~

- Top left: ~~Handwritten symbols and lines.~~
- Top right: ~~Handwritten word "amur" or similar.~~
- Middle left: ~~Handwritten word "amur" or similar.~~
- Middle right: ~~Handwritten symbols and lines.~~
- Bottom left: ~~Handwritten symbols and lines.~~
- Bottom right: ~~Handwritten symbols and lines.~~

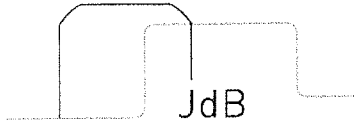
ACP
Turquie
Drève de Nivelles 170
1150 BRUXELLES
N° BCE : 0850.104.238



Bureau JdB
Avenue d'Italie, 32 Bte 5
B-1050 BRUXELLES
N° BCE : BE.430.150.953

Bilan au 30-06-22

Compte	Libellé	Actif	Passif
200000	ARRONDIS ORDINATEUR	0.00	0.59
300000	STOCK	1 295.70	0.00
410000	COPROPRIETAIRES FONDS DE RESERVE APPELES	25 786.05	0.00
410100	COPROPRIETAIRES FONDS ROULEMENT APPELES	7 398.52	0.00
440000	FOURNISSEURS	0.00	4 041.49
489000	FONDS DE RESERVE	0.00	96 878.50
489100	FONDS DE ROULEMENT	0.00	26 310.42
489200	Fds de roulement chaufferie	4 462.08	0.00
499500	Sinistres Baudry	400.00	0.00
499900	A régulariser	0.00	850.97
499901	Réouvertures	120.98	0.00
550001	EPARGNE BELFIUS - BE74 0882 8941 0407	67 513.31	0.00
551001	VUE BELFIUS - BE39 0689 3634 9919	4 023.21	0.00
570000	CAISSE Produits entretien concierge	74.37	0.00
580002	VCF	713.31	0.00
600000	Charges à répartir	16 294.44	0.00
	Totaux :	128 081.97	128 081.97



Av. d'Italie 32 bte 5
1050 Bruxelles
tel: 02 673 79 61
www.bureau-idb.be

Association des copropriétaires

Turquie

N° : 0850.104.238

Drève de Nivelles 170

1150 BRUXELLES

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte	Total	Sous-Total	Montant
00002 - Assurances		9 242.82	Clé : ACT - 1000 / 1000
Vivium	FTA 366 02/07/2022	Prime 01/08/22 - 31/07/23	8 504.02
Allianz	FTA 424 08/12/2022	Décompte de prime provisoire	646.24
Allianz	FTA 444 02/03/2023	Décompte prime définitive ouvriers	92.56
00003 - Ascenseur		1 599.31	Clé : ACT - 1000 / 1000
X elevation	FTA 385 07/09/2022	Déplacement intervention	132.50
Socotec	FTA 410 18/11/2022	Contrôle périodique	118.96
X elevation	FTA 416 29/11/2022	Entretien	1 216.53
Socotec	FTA 466 26/04/2023	Contrôle périodique	131.32
00004 - Chauffage		2 758.78	Clé : 02 - 944 / 944
Ista	FTA 405 14/11/2022	Décompte EC +EF	42.79
Ista	FTA 475 09/06/2023	Décompte eau chaude et froide	3 405.52
De Bueger Christophe	FTA 484 30/06/2023	Dépannage install chauffage	326.83
De Bueger Christophe	FTA 484 30/06/2023	Eau des communs	-9.90
De Bueger Christophe	FTA 484 30/06/2023	Entretien chauffage	1 367.49
De Bueger Christophe	FTA 484 30/06/2023	Honoraires gestion chaufferie	809.19
De Bueger Christophe	FTA 484 30/06/2023	Location extincteurs	35.38
De Bueger Christophe	FTA 484 30/06/2023	Redevances eau	77.23
De Bueger Christophe	FTA 484 30/06/2023	Sel adoucisseur	109.77
De Bueger Christophe	ODR 30 30/06/2023	Reprise dans dcptes individuels	-3 405.52
01 - Provisions chaufferie		0.00	
De Bueger Christophe	FTA 364 01/07/2022	Provisions 3T 2022	9 166.67
De Bueger Christophe	FTA 396 06/10/2022	Provisions 4T 2022	9 166.67
De Bueger Christophe	FTA 430 10/01/2023	Provisions 1T2023	9 166.67
De Bueger Christophe	FTA 460 04/04/2023	Provisions 2T2023	9 166.67
De Bueger Christophe	FTA 484 30/06/2023	Restitution provisions appelées	-36 666.68
00005 - Concierge		25 709.67	Clé : ACT - 1000 / 1000
01 - Salaire		10 153.86	
Cortes Coelho Manuella	FTA 365 30/07/2022	Salaire 07/2022	684.16
Cortes Coelho Manuella	FTA 382 31/08/2022	Salaire 08/2022	189.35
Cortes Coelho Manuella	FTA 392 30/09/2022	Salaire 09/2022	655.01
Cortes Coelho Manuella	FTA 398 31/10/2022	Salaire 10/2022	691.27
Cortes Coelho Manuella	FTA 409 28/11/2022	Salaire 11/2022	727.72
Cortes Coelho Manuella	FTA 423 31/12/2022	Salaire 12/2022	493.57
Cortes Coelho Manuella	FTA 433 27/01/2023	Salaire 01/2023	1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA 439 28/02/2023	Salaire 02/2023	1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA 453 30/03/2023	Salaire 03/2023	1 254.20
Cortes Coelho Manuella	FTA 463 30/04/2023	Salaire 04/2023	1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA 471 31/05/2023	Salaire 05/2023	1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA 482 30/06/2023	Salaire 06/2023	441.70
02 - Charges sociales		12 795.48	

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte					Total	Sous-Total	Montant
Acerta	FTA	370	31/07/2022	Charges sociales			547.03
Acerta	FTA	371	31/07/2022	Charges sociales			54.57
Acerta	FTA	369	01/08/2022	Cotisations ONSS			496.00
Acerta	FTA	384	01/09/2022	ONSS 08/2022			41.25
Acerta	FTA	388	30/09/2022	Frais admin 09/2022			54.57
Acerta	FTA	389	03/10/2022	ONSS 09/2022			446.51
Acerta	FTA	400	31/10/2022	Frais admin 10/2022			74.57
Acerta	FTA	401	02/11/2022	Cotisations ONSS			578.05
Acerta	FTA	415	29/11/2022	Frais admini			54.57
Acerta	FTA	411	30/11/2022	Frais administratifs 11/2022			107.30
Acerta	FTA	412	01/12/2022	ONSS 11/2022			532.15
Acerta	FTA	426	31/12/2022	Frais administratifs 12/2022			56.57
Acerta	FTA	427	02/01/2023	ONSS 12/2022			468.81
Idewe	FTA	437	19/01/2023	Cotisations 2023			207.03
Acerta	FTA	434	31/01/2023	Frais damministratifs 01/2023			58.76
Acerta	FTA	435	01/02/2023	Préco Professionnel 01/2023			92.96
Acerta	FTA	436	01/02/2023	ONSS 01/2023			1 394.35
Acerta	FTA	441	28/02/2023	Frais administratifs 02/2023			282.61
Acerta	FTA	442	01/03/2023	Précompte professionnel 02/2023			92.96
Acerta	FTA	443	01/03/2023	ONSS 02/2023			1 320.85
Acerta	FTA	454	31/03/2023	Frais administratifs 03/2023			58.76
Acerta	FTA	455	03/04/2023	ONSS vacances ouvriers			1 260.67
Acerta	FTA	456	03/04/2023	Préc prof 03/2023			92.96
Acerta	FTA	457	03/04/2023	ONSS 03/2023			1 357.63
Acerta	FTA	467	30/04/2023	Frais administratifs 04/2023			103.82
Acerta	FTA	468	02/05/2023	Précompte prof 04/2023			92.96
Acerta	FTA	469	02/05/2023	ONSS 04/2023			1 357.61
Acerta	FTA	472	31/05/2023	Frais administratifs 05/2023			59.05
Acerta	FTA	473	01/06/2023	Préc prof 05/2023			92.96
Acerta	FTA	474	01/06/2023	ONSS 05/2023			1 357.59
04 - Remplacement						1 927.53	
Go Nett Pro sprl	FTA	372	13/07/2022	Remplacement du 08/07 au 11/07			163.35
Go Nett Pro sprl	FTA	386	07/09/2022	Rempl du 17/08 au 04/09/22			1 372.14
Go Nett Pro sprl	FTA	418	10/12/2022	Rempl 05 au 12/12/2022			392.04
05 - Divers						832.80	
Engie electrabel	FTA	450	14/03/2023	Forfait 1T2023			13.00
Engie electrabel	FTA	477	14/06/2023	Forfait 2T2023			13.00
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023			806.80
00007 - Entretien				<i>(Charges occupants)</i>	2 203.57		Clé : ACT - 1000 / 1000
All Access	FTA	378	15/07/2022	Réparation portail			44.30
Alfa services	FTA	368	25/07/2022	Hydrocurage du réseau des égouts			402.80
Bruxelles Propreté	FTA	379	22/08/2022	Location conteneur			85.67
Rodriguez PH sprl	FTA	390	03/10/2022	Réparer lampe facade			106.00
Alfa services	FTA	391	03/10/2022	Découch colonne eau pluv			159.00
Bruxelles Propreté	FTA	406	15/11/2022	Location conteneur			85.67
Sicli	FTA	407	22/11/2022	Vérification extincteur			104.69
Alfa services	FTA	425	29/12/2022	Hydrocurage égouts			424.00
Bruxelles Propreté	FTA	431	23/01/2023	Location conteneur			85.67
Bruxelles Propreté	FTA	464	19/04/2023	Location conteneur			85.67
GP Débouchage	FTA	483	08/06/2023	Débouchage sterfput local compteur			196.10
Alfa services	FTA	476	09/06/2023	Entretien semestriel			424.00
00008 - Electricité des communs				<i>(Charges occupants)</i>	5 811.00		Clé : ACT - 1000 / 1000
Engie electrabel	FTA	393	14/09/2022	Forfait 3T2022			118.00
Engie electrabel	FTA	394	14/09/2022	Forfait 3T2022			117.00

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte				Total	Sous-Total	Montant
Engie electrabel	FTA	395	14/09/2022	Forfait 3T2022		212.00
Engie electrabel	FTA	419	14/12/2022	Forfait 4T2022		708.00
Engie electrabel	FTA	420	14/12/2022	Forfait 4T2022		702.00
Engie electrabel	FTA	421	14/12/2022	Forfait 4T2022		1 272.00
Engie electrabel	FTA	447	14/03/2023	Forfait 1T2023		354.00
Engie electrabel	FTA	448	14/03/2023	Forfait 1T2023		351.00
Engie electrabel	FTA	449	14/03/2023	Forfait 1T2023		636.00
Engie electrabel	FTA	478	14/06/2023	Forfait 2T2023		636.00
Engie electrabel	FTA	479	14/06/2023	Forfait 2T2023		351.00
Engie electrabel	FTA	480	14/06/2023	Forfait 2T2023		354.00
00009 - Gérance et administratif				(Charges occupants)	12 650.36	
						Clé : ACT - 1000 / 1000
JdB	FTA	359	01/07/2022	Honoraires 3T 2022		3 026.65
JdB	FTA	387	01/10/2022	Honoraires 4T2022		3 026.65
JdB	FTA	428	01/01/2023	Honoraires 1T2023		3 026.65
JdB	FTA	452	01/04/2023	Honoraires 2T2023		4 031.35
JdB	FTA	485	30/06/2023	Corr indexation 1T-2T2023		-460.94
00012 - Parc Europe				(Charges occupants)	4 662.08	
						Clé : ACT - 1000 / 1000
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Electricité parc		78.09
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Frais de jardin		4 373.55
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Gérance et administratif		176.86
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Poubelles		33.58
01 - Provisions Parc Europe					0.00	
Parc Europe II	FTA	367	01/07/2022	Appel de fonds (1/4)		1 520.83
Parc Europe II	FTA	397	06/10/2022	Appel de fonds 2/4		1 520.83
Parc Europe II	FTA	440	01/03/2023	Appel de fonds 4/4		1 520.83
Parc Europe II	FTA	462	18/04/2023	Appel de fonds 2T23		1 520.83
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Restitution provisions		-6 083.32
00013 - Frais propriétaires chaufferie				(Charges propriétaires)	10 974.90	
						Clé : 02 - 944 / 944
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Appel fonds travaux		8 500.00
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Envoi recommandé Ellaerts		2.83
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Frais bancaires		67.28
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Frais chauffage		347.68
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Réparations chaudières		2 057.11
00020 - Frais propriétaires				(Charges propriétaires)	8 605.77	
						Clé : ACT - 1000 / 1000
	BEL	66	04/07/2022	Frais Bancaire		4.84
	BEL	67	06/07/2022	Frais-Intêret Bancaire		3.86
JdB	FTA	373	13/07/2022	Clè USB images effraction police		25.00
	BEL	71	02/08/2022	Frais Bancaire		4.84
	BEL	73	04/08/2022	Frais-Intêret Bancaire		3.86
	BEL	87	02/09/2022	Frais Bancaire		4.84
	BEL	89	06/09/2022	Frais-Intêret Bancaire		3.86
	BEL	95	06/10/2022	Frais Bancaire		4.84
	BEL	95	06/10/2022	Frais-Intêret Bancaire		3.86
Marie melis avocat SRL	FTA	414	20/10/2022	Provision Coretchi		605.00
	BEL	112	07/11/2022	Frais Bancaire		4.84
	BEL	112	07/11/2022	Frais-Intêret Bancaire		3.86
JdB	FTA	408	23/11/2022	Recommandés convocations (11)		99.00
Acta iusta	FTA	413	02/12/2022	Decompte affaire Coretchi		1 819.75
	BEL	119	06/12/2022	Frais Bancaire		4.84
	BEL	119	06/12/2022	Frais-Intêret Bancaire		3.86
Acrodimi SRL	FTA	417	10/12/2022	Purge des éléments instables		3 169.40

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte					Total	Sous-Total	Montant
Chez Lieven & Ann	FTA	422	31/12/2022	Livraison sapin			65.00
	BEL	4	05/01/2023	Frais Bancaire			4.84
	BEL	4	05/01/2023	Frais-Intêret Bancaire			3.86
Marie melis avocat SRL	FTA	432	26/01/2023	Provision Coretchi			605.00
	BEL	21	06/02/2023	Frais Bancaire			4.84
	BEL	21	06/02/2023	Frais-Intêret Bancaire			3.86
	BEL	33	06/03/2023	Frais Bancaire			4.84
JdB	BEL	33	06/03/2023	Frais-Intêret Bancaire			3.86
	FTA	446	13/03/2023	Convocation AG			108.88
Pierre Clabots	FTA	451	28/03/2023	Entretien serrure porte entrée			112.47
Maison N.-D du Chant d'Oiseau	FTA	458	03/04/2023	Location salle AG 27/03/23			130.00
SPF Mise au rôle	FTA	461	03/04/2023	Droit de mise a u rôle de jugement			247.50
	BEL	39	06/04/2023	Frais Bancaire			4.84
JdB	FTA	465	20/04/2023	Convocation AG			258.88
	BEL	51	05/05/2023	Frais Bancaire			4.84
	BEL	51	05/05/2023	Frais-Intêret Bancaire			3.86
Maison N.-D du Chant d'Oiseau	FTA	470	09/05/2023	Location salle AG 03/05/23			130.00
	BEL	57	05/06/2023	Frais bancaires			3.86
	BEL	57	05/06/2023	Frais bancaires			4.84
JdB	FTA	481	15/06/2023	Convocation AG + Rédac PV			207.48
	BEL	60	27/06/2023	Frais-Intêret Bancaire			250.00
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Assurance Parc			14.07
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Encombrants + NC électricien			39.92
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023			617.88

00030 - Frais privatifs occupants

(Privatif)

26 158.19

Cié: - 0 / 0

ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/01)	494.03
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/02)	936.58
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/04)	790.04
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/05)	659.39
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/06)	503.39
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/07)	660.75
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/08)	232.46
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/09)	634.26
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/10)	882.41
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/11)	643.28
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/12)	650.18
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/13)	858.17
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/14)	472.92
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/15)	423.54
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/16)	923.18
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/17)	433.00
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/18)	262.00
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/19)	2 994.36
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/20)	1 019.43
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/21)	484.26
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/22)	449.53
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/23)	369.98
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/24)	399.96
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/25)	470.60
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/26)	1 342.87
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/27)	928.77
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/28)	1 131.20
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/29)	448.42
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/30)	276.61
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/31)	229.84

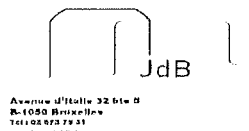
Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte				Total	Sous-Total	Montant
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/32)		981.37
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/33)		565.13
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/34)		360.09
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/35)		580.37
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/36)		260.15
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/38)		370.03
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/39)		795.60
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/40)		1 240.04
00031 - Frais privatifs propriétaires				1 169.80		
				<i>(Privatif)</i>		
						Clé : - 0 / 0
Ista	FTA	438	13/02/2023	Répartiteur DOPIII (Lot : 0/04)		180.15
	ODR	28	03/03/2023	Fourniture clé (1) (Lot : 0/04)		12.50
	ODR	24	22/11/2022	Fourniture clés (2) (Lot : 0/07)		25.00
Ista	FTA	445	08/03/2023	Décompte répartiteur DOPIII (Lot : 0/08)		180.15
	ODR	26	01/07/2022	Fourniture clé (Lot : 0/11)		12.50
Ista	FTA	363	05/07/2022	Rempli répartiteur (Lot : 0/11)		175.00
	ODR	22	05/08/2022	Fourniture clés (Lot : 0/11)		25.00
	ODR	25	19/12/2022	Fourniture télécommande (Lot : 0/14)		42.00
	ODR	27	19/05/2023	Fourniture clés (2) (Lot : 0/23)		25.00
JdB	FTA	375	27/07/2022	Frais mutation (Lot : 0/24)		240.00
	ODR	23	25/11/2022	Fourniture clés (Lot : 0/25)		12.50
JdB	FTA	399	25/10/2022	Frais de mutation de Meester (Lot : 0/27)		240.00
00032 - Restitution provisions appts				-88 800.00		
				<i>(Charges propriétaires)</i>		
						Clé : 149 - 88799.96999 / 88799.96999
	ODR	34	30/06/2023	Restitution provisions 2022-2023		-88 800.00
00033 - Restitution provisions garages				-2 200.00		
				<i>(Charges propriétaires)</i>		
						Clé : 71 - 2200.1 / 2200.1
	ODR	34	30/06/2023	Restitution provisions 2022-2023		-2 200.00

Total à répartir :

20 546.25 €

ACP
Turquie
Drève de Nivelles 170
1150 BRUXELLES
N° BCE : 0850.104.238



Bureau JdB
Avenue d'Italie, 32 Bte 5
B-1050 BRUXELLES
N° BCE : BE.430.150.953

Bilan au 30-06-23

Compte	Libellé	Actif	Passif
200000	ARRONDIS ORDINATEUR	0.00	0.66
300000	STOCK	1 816.20	0.00
410000	COPROPRIETAIRES FONDS DE RESERVE APPELES	34 768.05	0.00
410100	COPROPRIETAIRES FONDS ROULEMENT APPELES	0.00	12 102.33
440000	FOURNISSEURS	16 299.94	0.00
489000	FONDS DE RESERVE	0.00	106 030.06
489100	FONDS DE ROULEMENT	0.00	26 310.42
489200	Fds de roulement chaufferie	4 462.08	0.00
499500	Sinistres Baudry	400.00	0.00
550001	EPARGNE BELFIUS - BE74 0882 8941 0407	65 332.29	0.00
551001	VUE BELFIUS - BE39 0689 3634 9919	744.29	0.00
570000	CAISSE Produits entretien concierge	74.37	0.00
600000	Charges à répartir	20 546.25	0.00
	Totaux :	144 443.47	144 443.47

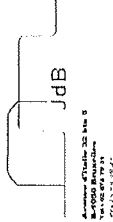
ACP

Turquie

Drève de Nivelles 170

1150 BRUXELLES

N° BCE : 0850.104.238



Bureau JdB

Avenue d'Italie, 32 Bte 5

B-1050 BRUXELLES

N° BCE : BE.430.150.953

Balance fournisseurs avec solde ouvert au 30-06-23

Compte	Nom	Jusqu'au 30-06-22			Après le 30-06-23		
		Débit	Crédit	Solde	Débit	Crédit	Solde
0000000232	Axa	243.74	365.61	-121.87	0.00	0.00	-121.87
0000000204	Ceges ASBL	5 037.24	3 609.90	1 427.34	0.00	0.00	1 427.34
0000000205	Chez Lieven & Ann	142.50	230.00	-87.50	65.00	65.00	-87.50
0000000842	De Bueger Christophe	67 465.04	73 538.61	-6 073.57	53 740.22	38 128.24	9 538.41
0000000181	Engie electabel	7 720.68	7 720.68	0.00	7 159.80	6 498.40	661.40
0000000207	Go Nett Pro sprl	5 699.10	5 033.60	665.50	2 169.53	1 927.53	907.50
0000001584	GP Débouchage	0.00	0.00	0.00	0.00	196.10	-196.10
0000000183	JdB	39 581.38	39 780.21	-198.83	14 751.48	14 290.54	262.11
0000000023	Parc Europe II	38 655.66	37 351.48	1 304.18	6 146.37	6 083.32	1 367.23
0000000199	Proximus	566.77	571.96	-5.19	0.00	0.00	-5.19
0000000214	RB Technics	132.50	0.00	132.50	0.00	0.00	132.50
0000000216	Tem	674.70	596.50	78.20	0.00	0.00	78.20
0000000217	Total gaz	80.75	0.00	80.75	0.00	0.00	80.75
0000000182	Vivaqua	0.00	0.00	0.00	7 510.32	5 255.16	2 255.16
		166 000.06	168 798.55	-2 798.49	91 542.72	72 444.29	16 299.94
	Solde débiteur	165 047.05	167 630.98	-2 583.93	91 477.72	72 183.19	16 710.60
	Solde créiteur	953.01	1 167.57	-214.56	65.00	261.10	-410.66



Av. d'Italie 32 bte 5
1050 Bruxelles
Tel: 02 673 79 61
www.bureaux-jdb.be

Association des copropriétaires

Turquie

N° : 0850.104.238

Drève de Nivelles 170

1150 BRUXELLES

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Propriétaire	Lot	Décompte	Arriérés	Total	Montant Vcs
	0/26	1101.57	1059.32	2160.89	2160.89
	0/34	118.79	0.00	118.79	118.79
	0/40	1027.67	4670.72	5698.39	5698.39
	0/38	196.30	1622.07	1818.37	1818.37
	0/04	683.45	0.00	683.45	683.45
F	0/G02	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/07	512.02	-519.25	-7.23	-7.23
	0/G11	122.31	-54.86	67.45	67.45
	0/13	616.87	9945.23	10562.10	10562.10
	0/22	208.23	0.00	208.23	208.23
	0/29	207.12	-71.43	135.69	135.69
	0/G04	122.31	71.43	193.74	193.74
	0/28	831.96	0.00	831.96	831.96
	0/27	995.04	24.98	1020.02	1020.02
de	0/G14	122.31	385.59	507.90	507.90
	0/21	242.96	-387.05	-144.09	-144.09
	0/16	623.94	0.00	623.94	623.94
	0/09	392.96	0.00	392.96	392.96
	0/G10	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/03	444.15	0.00	444.15	444.15
D	0/01	252.73	0.00	252.73	252.73
D	0/G09	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/05	418.09	0.30	418.39	418.39
	0/35	406.64	0.00	406.64	406.64
	0/G05	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/15	249.81	0.00	249.81	249.81
	0/23	172.95	0.00	172.95	172.95
	0/36	-39.09	648.68	609.59	609.59
	0/18	20.70	721.19	741.89	741.89
K	0/24	-182.97	226.71	43.74	43.74
k	0/24	571.96	78.00	649.96	649.96
	0/G08	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/20	720.19	0.00	720.19	720.19
	0/G01	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/14	273.62	0.00	273.62	273.62
	0/G03	122.31	237.01	359.32	359.32
	0/19	2820.63	0.00	2820.63	2820.63
	0/32	682.13	1402.91	2085.04	2085.04
	0/02	695.28	495.88	1191.16	1191.16
	0/06	262.09	-721.19	-459.10	-459.10
	0/17	191.70	-524.56	-332.86	-332.86
	0/39	670.11	0.00	670.11	670.11
	0/10	641.11	0.00	641.11	641.11
	0/G07	122.31	0.03	122.34	122.34
	0/31	56.11	-121.77	-65.66	-65.66
	0/08	113.37	1526.13	1639.50	1639.50
	0/G06	122.31	-1809.66	-1687.35	-1687.35
	0/12	350.94	6429.18	6780.12	6780.12
	0/25	241.80	-63.21	178.59	178.59
	0/11	682.05	762.71	1444.76	1444.76
	0/33	323.83	-31.09	292.74	292.74
	0/30	35.31	-755.16	-719.85	-719.85

Propriétaire	Lot	Décompte	Arriérés	Total	Montant Vcs
	0/G12	122.31	71.43	193.74	193.74
	0/G13	122.31	0.00	122.31	122.31
		20546.46	25320.27	45866.73	45866.73



Av. d'Italie 32 bte 5
1050 Bruxelles
tel: 02 673 79 61
www.tuis.eu.jdb.be

Association des copropriétaires

Turquie

N° : 0850.104.238

Drève de Nivelles 170

1150 BRUXELLES

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte				Total	Sous-Total	Montant
00002 - Assurances			(Charges propriétaires)	9 242.82		Clé : ACT - 1000 / 1000
Vivium	FTA	366	02/07/2022	Prime 01/08/22 - 31/07/23		8 504.02
Allianz	FTA	424	08/12/2022	Décompte de prime provisoire		646.24
Allianz	FTA	444	02/03/2023	Décompte prime définitive ouvriers		92.56
00003 - Ascenseur			(Charges occupants)	1 599.31		Clé : ACT - 1000 / 1000
X elevation	FTA	385	07/09/2022	Déplacement intervention		132.50
Socotec	FTA	410	18/11/2022	Contrôle périodique		118.96
X elevation	FTA	416	29/11/2022	Entretien		1 216.53
Socotec	FTA	466	26/04/2023	Contrôle périodique		131.32
00004 - Chauffage			(Charges occupants)	2 758.78		Clé : 02 - 944 / 944
Ista	FTA	405	14/11/2022	Décompte EC +EF		42.79
Ista	FTA	475	09/06/2023	Décompte eau chaude et froide		3 405.52
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Dépannage install chauffage		326.83
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Eau des communs		-9.90
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Entretien chauffage		1 367.49
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Honoraires gestion chaufferie		809.19
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Location extincteurs		35.38
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Redevances eau		77.23
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Sel adoucisseur		109.77
	ODR	30	30/06/2023	Reprise dans doptes individuels		-3 405.52
01 - Provisions chaufferie					0.00	
De Bueger Christophe	FTA	364	01/07/2022	Provisions 3T 2022		9 166.67
De Bueger Christophe	FTA	396	06/10/2022	Provisions 4T 2022		9 166.67
De Bueger Christophe	FTA	430	10/01/2023	Provisions 1T2023		9 166.67
De Bueger Christophe	FTA	460	04/04/2023	Provisions 2T2023		9 166.67
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Restitution provisions appelées		-36 666.68
00005 - Concierge			(Charges occupants)	25 709.67		Clé : ACT - 1000 / 1000
01 - Salaire					10 153.86	
Cortes Coelho Manuella	FTA	365	30/07/2022	Salaire 07/2022		684.16
Cortes Coelho Manuella	FTA	382	31/08/2022	Salaire 08/2022		189.35
Cortes Coelho Manuella	FTA	392	30/09/2022	Salaire 09/2022		655.01
Cortes Coelho Manuella	FTA	398	31/10/2022	Salaire 10/2022		691.27
Cortes Coelho Manuella	FTA	409	28/11/2022	Salaire 11/2022		727.72
Cortes Coelho Manuella	FTA	423	31/12/2022	Salaire 12/2022		493.57
Cortes Coelho Manuella	FTA	433	27/01/2023	Salaire 01/2023		1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA	439	28/02/2023	Salaire 02/2023		1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA	453	30/03/2023	Salaire 03/2023		1 254.20
Cortes Coelho Manuella	FTA	463	30/04/2023	Salaire 04/2023		1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA	471	31/05/2023	Salaire 05/2023		1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA	482	30/06/2023	Salaire 06/2023		441.70
02 - Charges sociales					12 795.48	

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte				Total	Sous-Total	Montant
Acerta	FTA	370	31/07/2022	Charges sociales		547.03
Acerta	FTA	371	31/07/2022	Charges sociales		54.57
Acerta	FTA	369	01/08/2022	Cotisations ONSS		496.00
Acerta	FTA	384	01/09/2022	ONSS 08/2022		41.25
Acerta	FTA	388	30/09/2022	Frais admin 09/2022		54.57
Acerta	FTA	389	03/10/2022	ONSS 09/2022		446.51
Acerta	FTA	400	31/10/2022	Frais admin 10/2022		74.57
Acerta	FTA	401	02/11/2022	Cotisations ONSS		578.05
Acerta	FTA	415	29/11/2022	Frais admini		54.57
Acerta	FTA	411	30/11/2022	Frais administratifs 11/2022		107.30
Acerta	FTA	412	01/12/2022	ONSS 11/2022		532.15
Acerta	FTA	426	31/12/2022	Frais administratifs 12/2022		56.57
Acerta	FTA	427	02/01/2023	ONSS 12/2022		468.81
Idewe	FTA	437	19/01/2023	Cotisations 2023		207.03
Acerta	FTA	434	31/01/2023	Frais daministratifs 01/2023		58.76
Acerta	FTA	435	01/02/2023	Préco Professionnel 01/2023		92.96
Acerta	FTA	436	01/02/2023	ONSS 01/2023		1 394.35
Acerta	FTA	441	28/02/2023	Frais administratifs 02/2023		282.61
Acerta	FTA	442	01/03/2023	Précompte professionnel 02/2023		92.96
Acerta	FTA	443	01/03/2023	ONSS 02/2023		1 320.85
Acerta	FTA	454	31/03/2023	Frais administratifs 03/2023		58.76
Acerta	FTA	455	03/04/2023	ONSS vacances ouvriers		1 260.67
Acerta	FTA	456	03/04/2023	Préc prof 03/2023		92.96
Acerta	FTA	457	03/04/2023	ONSS 03/2023		1 357.63
Acerta	FTA	467	30/04/2023	Frais administratifs 04/2023		103.82
Acerta	FTA	468	02/05/2023	Précompte prof 04/2023		92.96
Acerta	FTA	469	02/05/2023	ONSS 04/2023		1 357.61
Acerta	FTA	472	31/05/2023	Frais administratifs 05/2023		59.05
Acerta	FTA	473	01/06/2023	Préc prof 05/2023		92.96
Acerta	FTA	474	01/06/2023	ONSS 05/2023		1 357.59
04 - Remplacement					1 927.53	
Go Nett Pro sprl	FTA	372	13/07/2022	Remplacement du 08/07 au 11/07		163.35
Go Nett Pro sprl	FTA	386	07/09/2022	Rempl du 17/08 au 04/09/22		1 372.14
Go Nett Pro sprl	FTA	418	10/12/2022	Rempl 05 au 12/12/2022		392.04
05 - Divers					832.80	
Engie electrabel	FTA	450	14/03/2023	Forfait 1T2023		13.00
Engie electrabel	FTA	477	14/06/2023	Forfait 2T2023		13.00
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023		806.80
00007 - Entretien				(Charges occupants) 2 203.57		Clé : ACT - 1000 / 1000
All Access	FTA	378	15/07/2022	Réparation portail		44.30
Alfa services	FTA	368	25/07/2022	Hydrocurage du réseau des égouts		402.80
Bruxelles Propreté	FTA	379	22/08/2022	Location conteneur		85.67
Rodriguez PH sprl	FTA	390	03/10/2022	Réparer lampe facade		106.00
Alfa services	FTA	391	03/10/2022	Découch colonne eau pluv		159.00
Bruxelles Propreté	FTA	406	15/11/2022	Location conteneur		85.67
Sicli	FTA	407	22/11/2022	Vérification extincteur		104.69
Alfa services	FTA	425	29/12/2022	Hydrocurage égouts		424.00
Bruxelles Propreté	FTA	431	23/01/2023	Location conteneur		85.67
Bruxelles Propreté	FTA	464	19/04/2023	Location conteneur		85.67
GP Débouchage	FTA	483	08/06/2023	Débouchage sterfput local compteur		196.10
Alfa services	FTA	476	09/06/2023	Entretien semestriel		424.00
00008 - Electricité des communs				(Charges occupants) 5 811.00		Clé : ACT - 1000 / 1000
Engie electrabel	FTA	393	14/09/2022	Forfait 3T2022		118.00
Engie electrabel	FTA	394	14/09/2022	Forfait 3T2022		117.00

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte					Total	Sous-Total	Montant
Engie electrabel	FTA	395	14/09/2022	Forfait 3T2022			212.00
Engie electrabel	FTA	419	14/12/2022	Forfait 4T2022			708.00
Engie electrabel	FTA	420	14/12/2022	Forfait 4T2022			702.00
Engie electrabel	FTA	421	14/12/2022	Forfait 4T2022			1 272.00
Engie electrabel	FTA	447	14/03/2023	Forfait 1T2023			354.00
Engie electrabel	FTA	448	14/03/2023	Forfait 1T2023			351.00
Engie electrabel	FTA	449	14/03/2023	Forfait 1T2023			636.00
Engie electrabel	FTA	478	14/06/2023	Forfait 2T2023			636.00
Engie electrabel	FTA	479	14/06/2023	Forfait 2T2023			351.00
Engie electrabel	FTA	480	14/06/2023	Forfait 2T2023			354.00
00009 - Gérance et administratif				<i>(Charges occupants)</i>	12 650.36		Clé : ACT - 1000 / 1000
JdB	FTA	359	01/07/2022	Honoraires 3T 2022			3 026.65
JdB	FTA	387	01/10/2022	Honoraires 4T2022			3 026.65
JdB	FTA	428	01/01/2023	Honoraires 1T2023			3 026.65
JdB	FTA	452	01/04/2023	Honoraires 2T2023			4 031.35
JdB	FTA	485	30/06/2023	Corr indexation 1T-2T2023			-460.94
00012 - Parc Europe				<i>(Charges occupants)</i>	4 662.08		Clé : ACT - 1000 / 1000
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Electricité parc			78.09
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Frais de jardin			4 373.55
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Gérance et administratif			176.86
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Poubelles			33.58
01 - Provisions Parc Europe						0.00	
Parc Europe II	FTA	367	01/07/2022	Appel de fonds (1/4)			1 520.83
Parc Europe II	FTA	397	06/10/2022	Appel de fonds 2/4			1 520.83
Parc Europe II	FTA	440	01/03/2023	Appel de fonds 4/4			1 520.83
Parc Europe II	FTA	462	18/04/2023	Appel de fonds 2T23			1 520.83
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Restitution provisions			-6 083.32
00013 - Frais propriétaires chaufferie				<i>(Charges propriétaires)</i>	10 974.90		Clé : 02 - 944 / 944
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Appel fonds travaux			8 500.00
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Envoi recommandé Ellaerts			2.83
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Frais bancaires			67.28
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Frais chauffage			347.68
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Réparations chaudières			2 057.11
00020 - Frais propriétaires				<i>(Charges propriétaires)</i>	7 987.89		Clé : ACT - 1000 / 1000
	BEL	66	04/07/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	67	06/07/2022	Frais-Intêret Bancaire			3.86
JdB	FTA	373	13/07/2022	Clé USB images effraction police			25.00
	BEL	71	02/08/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	73	04/08/2022	Frais-Intêret Bancaire			3.86
	BEL	87	02/09/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	89	06/09/2022	Frais-Intêret Bancaire			3.86
	BEL	95	06/10/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	95	06/10/2022	Frais-Intêret Bancaire			3.86
Marie melis avocat SRL	FTA	414	20/10/2022	Provision Coretchi			605.00
	BEL	112	07/11/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	112	07/11/2022	Frais-Intêret Bancaire			3.86
JdB	FTA	408	23/11/2022	Recommandés convocations (11)			99.00
Acta Iusta	FTA	413	02/12/2022	Decompte affaire Coretchi			1 819.75
	BEL	119	06/12/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	119	06/12/2022	Frais-Intêret Bancaire			3.86
Acrodimi SRL	FTA	417	10/12/2022	Purge des éléments instables			3 169.40

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte				Total	Sous-Total	Montant
Chez Lieven & Ann	FTA	422	31/12/2022	Livraison sapin		65.00
	BEL	4	05/01/2023	Frais Bancaire		4.84
	BEL	4	05/01/2023	Frais-Intéret Bancaire		3.86
Marie melis avocat SRL	FTA	432	26/01/2023	Provision Coretchi		605.00
	BEL	21	06/02/2023	Frais Bancaire		4.84
	BEL	21	06/02/2023	Frais-Intéret Bancaire		3.86
	BEL	33	06/03/2023	Frais Bancaire		4.84
JdB	BEL	33	06/03/2023	Frais-Intéret Bancaire		3.86
	FTA	446	13/03/2023	Convocation AG		108.88
Pierre Ciabots	FTA	451	28/03/2023	Entretien serrure porte entrée		112.47
Maison N.-D du Chant d'Oiseau	FTA	458	03/04/2023	Location salle AG 27/03/23		130.00
SPF Mise au rôle	FTA	461	03/04/2023	Droit de mise a u rôle de jugement		247.50
	BEL	39	06/04/2023	Frais Bancaire		4.84
JdB	FTA	465	20/04/2023	Convocation AG		258.88
	BEL	51	05/05/2023	Frais Bancaire		4.84
	BEL	51	05/05/2023	Frais-Intéret Bancaire		3.86
Maison N.-D du Chant d'Oiseau	FTA	470	09/05/2023	Location salle AG 03/05/23		130.00
	BEL	57	05/06/2023	Frais bancaires		3.86
	BEL	57	05/06/2023	Frais bancaires		4.84
JdB	FTA	481	15/06/2023	Convocation AG + Rédac PV		207.48
	BEL	60	27/06/2023	Frais-Intéret Bancaire		250.00
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Assurance Parc		14.07
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Encombrants + NC electricien		39.92

00030 - Frais privatifs occupants

(Privatif)

26 776.07

Clé: - 0 / 0

ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/01)	494.03
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/02)	936.58
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/03)	617.88
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/04)	790.04
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/05)	659.39
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/06)	503.39
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/07)	660.75
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/08)	232.46
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/09)	634.26
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/10)	882.41
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/11)	643.28
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/12)	650.18
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/13)	858.17
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/14)	472.92
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/15)	423.54
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/16)	923.18
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/17)	433.00
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/18)	262.00
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/19)	2 994.36
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/20)	1 019.43
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/21)	484.26
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/22)	449.53
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/23)	369.98
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/24)	399.96
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/25)	470.60
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/26)	1 342.87
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/27)	928.77
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/28)	1 131.20
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/29)	448.42
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/30)	276.61
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/31)	229.84

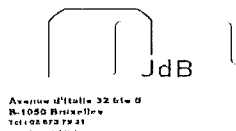
Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte				Total	Sous-Total	Montant
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/32)		981.37
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/33)		565.13
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/34)		360.09
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/35)		580.37
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/36)		260.15
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/38)		370.03
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/39)		795.60
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/40)		1 240.04
00031 - Frais privatifs propriétaires				1 169.80		Clé : - 0 / 0
				<i>(Privatif)</i>		
Ista	FTA	438	13/02/2023	Répartiteur DOPIII (Lot : 0/04)		180.15
	ODR	28	03/03/2023	Fourniture clé (1) (Lot : 0/04)		12.50
	ODR	24	22/11/2022	Fourniture clés (2) (Lot : 0/07)		25.00
Ista	FTA	445	08/03/2023	Décompte répartiteur DOPIII (Lot : 0/08)		180.15
	ODR	26	01/07/2022	Fourniture clé (Lot : 0/11)		12.50
Ista	FTA	363	05/07/2022	Rempl répartiteur (Lot : 0/11)		175.00
	ODR	22	05/08/2022	Fourniture clés (Lot : 0/11)		25.00
	ODR	25	19/12/2022	Fourniture télécommande (Lot : 0/14)		42.00
	ODR	27	19/05/2023	Fourniture clés (2) (Lot : 0/23)		25.00
JdB	FTA	375	27/07/2022	Frais mutation (Lot : 0/24)		240.00
	ODR	23	25/11/2022	Fourniture clés (Lot : 0/25)		12.50
JdB	FTA	399	25/10/2022	Frais de mutation de Meester (Lot : 0/27)		240.00
00032 - Restitution provisions appts				-88 800.00		Clé : 149 - 88799.96999 / 88799.96999
	ODR	34	30/06/2023	Restitution provisions 2022-2023		-88 800.00
				<i>(Charges propriétaires)</i>		
00033 - Restitution provisions garages				-2 200.00		Clé : 71 - 2200.1 / 2200.1
	ODR	34	30/06/2023	Restitution provisions 2022-2023		-2 200.00

Total à répartir :

20 546.25 €

ACP
Turquie
Drève de Nivelles 170
1150 BRUXELLES
N° BCE : 0850.104.238



Bureau JdB
Avenue d'Italie, 32 Bte 5
B-1050 BRUXELLES
N° BCE : BE.430.150.953

Bilan au 30-06-23

Compte	Libellé	Actif	Passif
200000	ARRONDIS ORDINATEUR	0.00	0.66
300000	STOCK	1 816.20	0.00
410000	COPROPRIETAIRES FONDS DE RESERVE APPELES	34 768.05	0.00
410100	COPROPRIETAIRES FONDS ROULEMENT APPELES	0.00	12 102.33
440000	FOURNISSEURS	16 299.94	0.00
489000	FONDS DE RESERVE	0.00	106 030.06
489100	FONDS DE ROULEMENT	0.00	26 310.42
489200	Fds de roulement chaufferie	4 462.08	0.00
499500	Sinistres Baudry	400.00	0.00
550001	EPARGNE BELFIUS - BE74 0882 8941 0407	65 332.29	0.00
551001	VUE BELFIUS - BE39 0689 3634 9919	744.29	0.00
570000	CAISSE Produits entretien concierge	74.37	0.00
600000	Charges à répartir	20 546.25	0.00
	Totaux :	144 443.47	144 443.47

ACP

Turquie

Drève de Nivelles 170

1150 BRUXELLES

N° BCE : 0850.104.238



Bureau JdB

Avenue d'Italie, 32 Bte 5

B-1050 BRUXELLES

N° BCE : BE.430.150.953

Balance fournisseurs avec solde ouvert au 30-06-23

Compte	Nom	Jusqu'au 30-06-22		Du 01-07-22 au 30-06-23		Après le 30-06-23				
		Débit	Crédit	Solde	Débit	Crédit	Solde	Débit	Crédit	Solde
0000000232	Axa	243.74	365.61	-121.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-121.87
0000000204	Ceges ASBL	5 037.24	3 609.90	1 427.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 427.34
0000000205	Chez Lieven & Ann	142.50	230.00	-87.50	65.00	65.00	0.00	0.00	0.00	-87.50
0000000842	De Bueger Christophe	67 465.04	73 538.61	-6 073.57	53 740.22	38 128.24	0.00	0.00	0.00	9 538.41
0000000181	Engie electrabel	7 720.68	7 720.68	0.00	7 159.80	6 498.40	0.00	0.00	1 568.26	-906.86
0000000207	Gc Nett Pro sprl	5 699.10	5 033.60	665.50	2 169.53	1 927.53	0.00	0.00	0.00	907.50
0000001584	GP Débouchage	0.00	0.00	0.00	0.00	196.10	0.00	0.00	0.00	-196.10
0000000183	JdB	39 581.38	39 780.21	-198.83	14 751.48	14 290.54	0.00	0.00	0.00	262.11
0000000023	Parc Europe II	38 655.66	37 351.48	1 304.18	6 146.37	6 083.32	0.00	0.00	0.00	1 367.23
0000000199	Proximus	566.77	571.96	-5.19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-5.19
0000000214	RB Technics	132.50	0.00	132.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	132.50
0000000216	Tem	674.70	596.50	78.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	78.20
0000000217	Total gaz	80.75	0.00	80.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	80.75
0000000182	Vivaqua	0.00	0.00	0.00	7 510.32	5 255.16	0.00	0.00	0.00	2 255.16
		166 000.06	168 798.55	-2 798.49	91 542.72	72 444.29	0.00	0.00	1 568.26	14 731.68

Solde débiteur	165 047.05	167 630.98	-2 583.93	91 477.72	72 183.19	16 710.50	0.00	1 568.26	15 142.34
Solde crébiteur	953.01	1 167.57	-214.56	65.00	261.10	-410.66	0.00	0.00	-410.66



Av. d'Italie 32 bte 5
1050 Bruxelles
Tél: 02 673 79 61
www.bureaucjdb.be

Association des copropriétaires

Turquie

N° : 0850.104.238

Drève de Nivelles 170

1150 BRUXELLES

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Propriétaire	Lot	Décompte	Arriérés	Total	Montant Vcs
	0/26	1101.57	1059.32	2160.89	2160.89
	0/34	118.79	0.00	118.79	118.79
	0/40	1027.67	4670.72	5698.39	5698.39
	0/38	196.30	1622.07	1818.37	1818.37
	0/04	683.45	0.00	683.45	683.45
F	0/G02	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/07	512.02	-519.25	-7.23	-7.23
	0/G11	122.31	-54.86	67.45	67.45
	0/13	616.87	9945.23	10562.10	10562.10
	0/22	208.23	0.00	208.23	208.23
	0/29	207.12	-71.43	135.69	135.69
C	0/G04	122.31	71.43	193.74	193.74
	0/28	831.96	0.00	831.96	831.96
	0/27	995.04	24.98	1020.02	1020.02
de	0/G14	122.31	385.59	507.90	507.90
	0/21	242.96	-387.05	-144.09	-144.09
	0/16	623.94	0.00	623.94	623.94
	0/09	392.96	0.00	392.96	392.96
	0/G10	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/03	444.15	0.00	444.15	444.15
D	0/01	252.73	0.00	252.73	252.73
DG	0/G09	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/05	418.09	0.30	418.39	418.39
	0/35	406.64	0.00	406.64	406.64
	0/G05	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/15	249.81	0.00	249.81	249.81
	0/23	172.95	0.00	172.95	172.95
	0/36	-39.09	648.68	609.59	609.59
	0/18	20.70	721.19	741.89	741.89
K	0/24	-182.97	226.71	43.74	43.74
k	0/24	571.96	78.00	649.96	649.96
	0/G08	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/20	720.19	0.00	720.19	720.19
	0/G01	122.31	0.00	122.31	122.31
	0/14	273.62	0.00	273.62	273.62
	0/G03	122.31	237.01	359.32	359.32
	0/19	2820.63	0.00	2820.63	2820.63
	0/32	682.13	1402.91	2085.04	2085.04
	0/02	695.28	495.88	1191.16	1191.16
	0/06	262.09	-721.19	-459.10	-459.10
	0/17	191.70	-524.56	-332.86	-332.86
	0/39	670.11	0.00	670.11	670.11
	0/10	641.11	0.00	641.11	641.11
	0/G07	122.31	0.03	122.34	122.34
	0/31	56.11	-121.77	-65.66	-65.66
	0/08	113.37	1526.13	1639.50	1639.50
	0/G06	122.31	-1809.66	-1687.35	-1687.35
	0/12	350.94	6429.18	6780.12	6780.12
	0/25	241.80	-63.21	178.59	178.59
	0/11	682.05	762.71	1444.76	1444.76
	0/33	323.83	-31.09	292.74	292.74
	0/30	35.31	-755.16	-719.85	-719.85

Propriétaire	Lot	Décompte	Arriérés	Total	Montant Vcs
	0/G12	122.31	71.43	193.74	193.74
	0/G13	122.31	0.00	122.31	122.31
		20546.46	25320.27	45866.73	45866.73



Av. d'Italie 32 bte 5
1050 Bruxelles
Tel: 02 673 79 61
www.jdb.be

Association des copropriétaires

Turquie

N° : 0850.104.238

Drève de Nivelles 170

1150 BRUXELLES

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte					Total	Sous-Total	Montant
00002 - Assurances				<i>(Charges propriétaires)</i>	9 242.82		Clé : ACT - 1000 / 1000
Vivium	FTA	366	02/07/2022	Prime 01/08/22 - 31/07/23			8 504.02
Allianz	FTA	424	08/12/2022	Décompte de prime provisoire			646.24
Allianz	FTA	444	02/03/2023	Décompte prime définitive ouvriers			92.56
00003 - Ascenseur				<i>(Charges occupants)</i>	1 599.31		Clé : ACT - 1000 / 1000
X elevation	FTA	385	07/09/2022	Déplacement intervention			132.50
Socotec	FTA	410	18/11/2022	Contrôle périodique			118.96
X elevation	FTA	416	29/11/2022	Entretien			1 216.53
Socotec	FTA	466	26/04/2023	Contrôle périodique			131.32
00004 - Chauffage				<i>(Charges occupants)</i>	2 758.78		Clé : 02 - 944 / 944
Ista	FTA	405	14/11/2022	Décompte EC +EF			42.79
Ista	FTA	475	09/06/2023	Décompte eau chaude et froide			3 405.52
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Dépannage install chauffage			326.83
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Eau des communs			-9.90
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Entretien chauffage			1 367.49
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Honoraires gestion chaufferie			809.19
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Location extincteurs			35.38
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Redevances eau			77.23
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Sel adoucisseur			109.77
	ODR	30	30/06/2023	Reprise dans dcptes individuels			-3 405.52
01 - Provisions chaufferie						0.00	
De Bueger Christophe	FTA	364	01/07/2022	Provisions 3T 2022			9 166.67
De Bueger Christophe	FTA	396	06/10/2022	Provisions 4T 2022			9 166.67
De Bueger Christophe	FTA	430	10/01/2023	Provisions 1T2023			9 166.67
De Bueger Christophe	FTA	460	04/04/2023	Provisions 2T2023			9 166.67
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Restitution provisions appelées			-36 666.68
00005 - Concierge				<i>(Charges occupants)</i>	25 709.67		Clé : ACT - 1000 / 1000
01 - Salaire						10 153.86	
Cortes Coelho Manuella	FTA	365	30/07/2022	Salaire 07/2022			684.16
Cortes Coelho Manuella	FTA	382	31/08/2022	Salaire 08/2022			189.35
Cortes Coelho Manuella	FTA	392	30/09/2022	Salaire 09/2022			655.01
Cortes Coelho Manuella	FTA	398	31/10/2022	Salaire 10/2022			691.27
Cortes Coelho Manuella	FTA	409	28/11/2022	Salaire 11/2022			727.72
Cortes Coelho Manuella	FTA	423	31/12/2022	Salaire 12/2022			493.57
Cortes Coelho Manuella	FTA	433	27/01/2023	Salaire 01/2023			1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA	439	28/02/2023	Salaire 02/2023			1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA	453	30/03/2023	Salaire 03/2023			1 254.20
Cortes Coelho Manuella	FTA	463	30/04/2023	Salaire 04/2023			1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA	471	31/05/2023	Salaire 05/2023			1 254.22
Cortes Coelho Manuella	FTA	482	30/06/2023	Salaire 06/2023			441.70
02 - Charges sociales						12 795.48	

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte					Total	Sous-Total	Montant
Acerta	FTA	370	31/07/2022	Charges sociales			547.03
Acerta	FTA	371	31/07/2022	Charges sociales			54.57
Acerta	FTA	369	01/08/2022	Cotisations ONSS			496.00
Acerta	FTA	384	01/09/2022	ONSS 08/2022			41.25
Acerta	FTA	388	30/09/2022	Frais admin 09/2022			54.57
Acerta	FTA	389	03/10/2022	ONSS 09/2022			446.51
Acerta	FTA	400	31/10/2022	Frais admin 10/2022			74.57
Acerta	FTA	401	02/11/2022	Cotisations ONSS			578.05
Acerta	FTA	415	29/11/2022	Frais admini			54.57
Acerta	FTA	411	30/11/2022	Frais administratifs 11/2022			107.30
Acerta	FTA	412	01/12/2022	ONSS 11/2022			532.15
Acerta	FTA	426	31/12/2022	Frais administratifs 12/2022			56.57
Acerta	FTA	427	02/01/2023	ONSS 12/2022			468.81
Idewe	FTA	437	19/01/2023	Cotisations 2023			207.03
Acerta	FTA	434	31/01/2023	Frais damministratifs 01/2023			58.76
Acerta	FTA	435	01/02/2023	Préco Professionnel 01/2023			92.96
Acerta	FTA	436	01/02/2023	ONSS 01/2023			1 394.35
Acerta	FTA	441	28/02/2023	Frais administratifs 02/2023			282.61
Acerta	FTA	442	01/03/2023	Précompte professionnel 02/2023			92.96
Acerta	FTA	443	01/03/2023	ONSS 02/2023			1 320.85
Acerta	FTA	454	31/03/2023	Frais administratifs 03/2023			58.76
Acerta	FTA	455	03/04/2023	ONSS vacances ouvriers			1 260.67
Acerta	FTA	456	03/04/2023	Préc prof 03/2023			92.96
Acerta	FTA	457	03/04/2023	ONSS 03/2023			1 357.63
Acerta	FTA	467	30/04/2023	Frais administratifs 04/2023			103.82
Acerta	FTA	468	02/05/2023	Précompte prof 04/2023			92.96
Acerta	FTA	469	02/05/2023	ONSS 04/2023			1 357.61
Acerta	FTA	472	31/05/2023	Frais administratifs 05/2023			59.05
Acerta	FTA	473	01/06/2023	Préc prof 05/2023			92.96
Acerta	FTA	474	01/06/2023	ONSS 05/2023			1 357.59
04 - Remplacement						1 927.53	
Go Nelt Pro sprl	FTA	372	13/07/2022	Remplacement du 08/07 au 11/07			163.35
Go Nelt Pro sprl	FTA	386	07/09/2022	Rempl du 17/08 au 04/09/22			1 372.14
Go Nelt Pro sprl	FTA	418	10/12/2022	Rempl 05 au 12/12/2022			392.04
05 - Divers						832.80	
Engie electrabel	FTA	450	14/03/2023	Forfait 1T2023			13.00
Engie electrabel	FTA	477	14/06/2023	Forfait 2T2023			13.00
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023			806.80
00007 - Entretien				<i>(Charges occupants)</i>	2 203.57		Cié : ACT - 1000 / 1000
All Access	FTA	378	15/07/2022	Réparation portail			44.30
Alfa services	FTA	368	25/07/2022	Hydrocurage du réseau des égouts			402.80
Bruxelles Propreté	FTA	379	22/08/2022	Location conteneur			85.67
Rodriguez PH sprl	FTA	390	03/10/2022	Réparer lampe facade			106.00
Alfa services	FTA	391	03/10/2022	Découch colonne eau pluv			159.00
Bruxelles Propreté	FTA	406	15/11/2022	Location conteneur			85.67
Sicli	FTA	407	22/11/2022	Vérification extincteur			104.69
Alfa services	FTA	425	29/12/2022	Hydrocurage égouts			424.00
Bruxelles Propreté	FTA	431	23/01/2023	Location conteneur			85.67
Bruxelles Propreté	FTA	464	19/04/2023	Location conteneur			85.67
GP Débouchage	FTA	483	08/06/2023	Débouchage sterfput local compteur			196.10
Alfa services	FTA	476	09/06/2023	Entretien semestriel			424.00
00008 - Electricité des communs				<i>(Charges occupants)</i>	5 811.00		Cié : ACT - 1000 / 1000
Engie electrabel	FTA	393	14/09/2022	Forfait 3T2022			118.00
Engie electrabel	FTA	394	14/09/2022	Forfait 3T2022			117.00

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte					Total	Sous-Total	Montant
Engie electrabel	FTA	395	14/09/2022	Forfait 3T2022			212.00
Engie electrabel	FTA	419	14/12/2022	Forfait 4T2022			708.00
Engie electrabel	FTA	420	14/12/2022	Forfait 4T2022			702.00
Engie electrabel	FTA	421	14/12/2022	Forfait 4T2022			1 272.00
Engie electrabel	FTA	447	14/03/2023	Forfait 1T2023			354.00
Engie electrabel	FTA	448	14/03/2023	Forfait 1T2023			351.00
Engie electrabel	FTA	449	14/03/2023	Forfait 1T2023			636.00
Engie electrabel	FTA	478	14/06/2023	Forfait 2T2023			636.00
Engie electrabel	FTA	479	14/06/2023	Forfait 2T2023			351.00
Engie electrabel	FTA	480	14/06/2023	Forfait 2T2023			354.00
00009 - Gérance et administratif					12 650.36		
				<i>(Charges occupants)</i>			Clé : ACT - 1000 / 1000
JdB	FTA	359	01/07/2022	Honoraires 3T 2022			3 026.65
JdB	FTA	387	01/10/2022	Honoraires 4T2022			3 026.65
JdB	FTA	428	01/01/2023	Honoraires 1T2023			3 026.65
JdB	FTA	452	01/04/2023	Honoraires 2T2023			4 031.35
JdB	FTA	485	30/06/2023	Corr indexation 1T-2T2023			-460.94
00012 - Parc Europe					4 662.08		
				<i>(Charges occupants)</i>			Clé : ACT - 1000 / 1000
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Electricité parc			78.09
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Frais de jardin			4 373.55
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Gérance et administratif			176.86
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Poubelles			33.58
01 - Provisions Parc Europe						0.00	
Parc Europe II	FTA	367	01/07/2022	Appel de fonds (1/4)			1 520.83
Parc Europe II	FTA	397	06/10/2022	Appel de fonds 2/4			1 520.83
Parc Europe II	FTA	440	01/03/2023	Appel de fonds 4/4			1 520.83
Parc Europe II	FTA	462	18/04/2023	Appel de fonds 2T23			1 520.83
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Restitution provisions			-6 083.32
00013 - Frais propriétaires chaufferie					10 974.90		
				<i>(Charges propriétaires)</i>			Clé : 02 - 944 / 944
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Appel fonds travaux			8 500.00
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Envoi recommandé Ellaerts			2.83
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Frais bancaires			67.28
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Frais chauffage			347.68
De Bueger Christophe	FTA	484	30/06/2023	Réparations chaudières			2 057.11
00020 - Frais propriétaires					7 987.89		
				<i>(Charges propriétaires)</i>			Clé : ACT - 1000 / 1000
	BEL	66	04/07/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	67	06/07/2022	Frais-Intérêt Bancaire			3.86
JdB	FTA	373	13/07/2022	Clé USB images effraction police			25.00
	BEL	71	02/08/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	73	04/08/2022	Frais-Intérêt Bancaire			3.86
	BEL	87	02/09/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	89	06/09/2022	Frais-Intérêt Bancaire			3.86
	BEL	95	06/10/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	95	06/10/2022	Frais-Intérêt Bancaire			3.86
Marie melis avocat SRL	FTA	414	20/10/2022	Provision Coretchi			605.00
	BEL	112	07/11/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	112	07/11/2022	Frais-Intérêt Bancaire			3.86
JdB	FTA	408	23/11/2022	Recommandés convocations (11)			99.00
Acta Iusta	FTA	413	02/12/2022	Decompte affaire Coretchi			1 819.75
	BEL	119	06/12/2022	Frais Bancaire			4.84
	BEL	119	06/12/2022	Frais-Intérêt Bancaire			3.86
Acrodimi SRL	FTA	417	10/12/2022	Purge des éléments instables			3 169.40

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte					Total	Sous-Total	Montant
Chez Lieven & Ann	FTA	422	31/12/2022	Livraison sapin			65.00
	BEL	4	05/01/2023	Frais Bancaire			4.84
	BEL	4	05/01/2023	Frais-Intêret Bancaire			3.86
Marie melis avocat SRL	FTA	432	26/01/2023	Provision Coretchi			605.00
	BEL	21	06/02/2023	Frais Bancaire			4.84
	BEL	21	06/02/2023	Frais-Intêret Bancaire			3.86
	BEL	33	06/03/2023	Frais Bancaire			4.84
	BEL	33	06/03/2023	Frais-Intêret Bancaire			3.86
JdB	FTA	446	13/03/2023	Convocation AG			108.88
Pierre Ciabots	FTA	451	28/03/2023	Entretien serrure porte entrée			112.47
Maison N.-D du Chant d'Oiseau	FTA	458	03/04/2023	Location salle AG 27/03/23			130.00
SPF Mise au rôle	FTA	461	03/04/2023	Droit de mise a u rôle de jugement			247.50
	BEL	39	06/04/2023	Frais Bancaire			4.84
JdB	FTA	465	20/04/2023	Convocation AG			258.88
	BEL	51	05/05/2023	Frais Bancaire			4.84
	BEL	51	05/05/2023	Frais-Intêret Bancaire			3.86
Maison N.-D du Chant d'Oiseau	FTA	470	09/05/2023	Location salle AG 03/05/23			130.00
	BEL	57	05/06/2023	Frais bancaires			3.86
	BEL	57	05/06/2023	Frais bancaires			4.84
JdB	FTA	481	15/06/2023	Convocation AG + Rédac PV			207.48
	BEL	60	27/06/2023	Frais-Intêret Bancaire			250.00
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Assurance Parc			14.07
Parc Europe II	FTA	486	30/06/2023	Encombrants + NC électricien			39.92

00030 - Frais privatifs occupants

(Privatif)

26 776.07

Cié : - 0 / 0

ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/01)	494.03
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/02)	936.58
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/03)	617.88
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/04)	790.04
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/05)	659.39
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/06)	503.39
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/07)	660.75
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/08)	232.46
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/09)	634.26
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/10)	882.41
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/11)	643.28
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/12)	650.18
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/13)	858.17
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/14)	472.92
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/15)	423.54
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/16)	923.18
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/17)	433.00
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/18)	262.00
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/19)	2 994.36
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/20)	1 019.43
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/21)	484.26
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/22)	449.53
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/23)	369.98
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/24)	399.96
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/25)	470.60
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/26)	1 342.87
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/27)	928.77
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/28)	1 131.20
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/29)	448.42
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/30)	276.61
ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/31)	229.84

Décompte du 01/07/2022 au 30/06/2023					Total	Sous-Total	Montant
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/32)			981.37
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/33)			565.13
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/34)			360.09
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/35)			580.37
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/36)			260.15
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/38)			370.03
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/39)			795.60
	ODR	29	30/06/2023	Dcpte chauffage et eau 2022-2023 (Lot : 0/40)			1 240.04
00031 - Frais privatifs propriétaires				<i>(Privatif)</i>		1 169.80	Clé : - 0 / 0
Ista	FTA	438	13/02/2023	Répartiteur DOPIII (Lot : 0/04)			180.15
	ODR	28	03/03/2023	Fourniture clé (1) (Lot : 0/04)			12.50
	ODR	24	22/11/2022	Fourniture clés (2) (Lot : 0/07)			25.00
Ista	FTA	445	08/03/2023	Décompte répartiteur DOPIII (Lot : 0/08)			180.15
	ODR	26	01/07/2022	Fourniture clé (Lot : 0/11)			12.50
Ista	FTA	363	05/07/2022	Rempl répartiteur (Lot : 0/11)			175.00
	ODR	22	05/08/2022	Fourniture clés (Lot : 0/11)			25.00
	ODR	25	19/12/2022	Fourniture télécommande (Lot : 0/14)			42.00
	ODR	27	19/05/2023	Fourniture clés (2) (Lot : 0/23)			25.00
JdB	FTA	375	27/07/2022	Frais mutation (Lot : 0/24)			240.00
	ODR	23	25/11/2022	Fourniture clés (Lot : 0/25)			12.50
JdB	FTA	399	25/10/2022	Frais de mutation de Meester (Lot : 0/27)			240.00
00032 - Restitution provisions appts				<i>(Charges propriétaires)</i>		-88 800.00	Clé : 149 - 88799.96999 / 88799.96999
	ODR	34	30/06/2023	Restitution provisions 2022-2023			-88 800.00
00033 - Restitution provisions garages				<i>(Charges propriétaires)</i>		-2 200.00	Clé : 71 - 2200.1 / 2200.1
	ODR	34	30/06/2023	Restitution provisions 2022-2023			-2 200.00
Total à répartir :							20 546.25 €